

Culture, Patrimoine, Tourisme  
et Sport Manitoba

**Rapport annuel  
2007-2008**





**MINISTRE DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE,  
DU TOURISME ET DU SPORT**

Bureau 118  
Palais législatif  
Winnipeg, (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.  
Lieutenant-gouverneur  
Province du Manitoba  
Pièce 235, Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le Rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport,

*L'original signé par*

L'honorable Eric Robison





**Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport**  
**Sous-ministre**

Palais législatif  
Bureau 112  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

**M. Eric Robinson, ministre**  
**Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport.

En 2007-2008, le gouvernement du Manitoba a formé le ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, lequel incorporait l'ancien ministère du Sport. Le ministère a augmenté le financement consacré au partenariat bilatéral Canada-Manitoba pour le développement du sport et au Manitoba Aboriginal Sport and Recreation Council. Il a également appuyé plusieurs grandes compétitions sportives organisées dans la province, notamment le Championnat mondial de hockey féminin 2007, le Brier Tim Hortons 2008 et le Canadian Native Fastball Championships 2007.

Un des faits marquants de 2007 fut l'inscription des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO. Cette qualification est un immense honneur pour le Manitoba et le Canada. Le ministère est fier d'être le gardien et protecteur des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson depuis 1974, année où elles lui ont été confiées pour la première fois. Le personnel du ministère a également obtenu d'autres dossiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson portant sur ses activités au 20<sup>e</sup> siècle.

D'autres initiatives patrimoniales ont été menées, notamment un projet favorisant les pratiques exemplaires en matière de gestion du patrimoine, un partenariat visant à concevoir un programme imprimé des lieux historiques le long de la rivière Rouge et une série d'ateliers consacrés à l'entretien destinés aux propriétaires de bâtiments du patrimoine. Les recherches sur les ressources patrimoniales de la rive est du lac Winnipeg se sont poursuivies, et les programmes archéologiques ont ciblé davantage le Nord et l'Est du Manitoba. Afin d'appuyer la célébration de la toute première journée Louis Riel, jour férié annuel, le personnel du ministère a élaboré du matériel additionnel pour le site Web et a aidé le Festival du Voyager à offrir des programmes publics supplémentaires.

Le ministère a soutenu la croissance continue du festival Manito Ahbee, qui est devenu un événement international de dix jours durant lequel a lieu la remise des Aboriginal Peoples Choice Music Awards, une cérémonie des plus spectaculaires. Il a également appuyé un nombre record de projets culturels autochtones menés dans les régions rurales, éloignées et du Nord ainsi que dans la ville de Winnipeg.

Le personnel du ministère a répondu à plus de 163 000 demandes provenant du public, par l'entremise du Service de renseignements au public, et a par ailleurs élaboré et lancé de nouveaux modèles Internet pour les divers ministères du gouvernement. Il a également géré plusieurs nouveaux sites Web du gouvernement, y compris le site de TAXcess destiné aux entreprises manitobaines et l'affichage en ligne des décrets.

Le ministère a élargi la portée des services de bibliothèque offerts aux Manitobains et Manitobaines grâce à l'initiative eLibraries Manitoba (accès en tout temps aux cyberlivres et au matériel audio), a augmenté le fonds documentaire multilingue et a mis des technologies d'adaptation à la disposition des utilisateurs ayant une déficience visuelle ou physique.

Pour soutenir le travail relatif à l'accès à l'information et à la vie privée au sein du gouvernement et des organismes publics locaux, le ministère a créé le Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée, afin d'aider tous les ministères à élaborer un processus d'évaluation du risque relatif à la vie privée.

Le ministère a fourni des soutiens pour accroître les activités de tourisme autochtone, y compris la création d'un nouvel organisme axé sur le développement touristique autochtone (Eastside Aboriginal Sustainable Tourism Inc.), et a versé une aide financière à la Nation crie de Misipawistik pour qu'elle puisse accueillir le National Cree Gathering à Grand Rapids. Le personnel a poursuivi l'aménagement des premiers sites d'observation de la faune, notamment au lac Whitewater, au marais Oak Hammock et dans l'aire de gestion de la faune de Churchill.

Le ministère continue d'encourager les Manitobains et Manitobaines à faire de l'activité physique au quotidien, par le truchement de la stratégie provinciale Manitoba *en mouvement* et d'autres initiatives.

Les programmes de subventions d'immobilisations du ministère versent une aide financière pour l'entretien et la réparation d'installations culturelles importantes, favorisent la préservation des immeubles patrimoniaux et aident les organismes sans but lucratif à fournir des installations récréatives et sociales à la collectivité. Au cours de l'exercice 2007-2008, le ministère a accordé près de quatre millions de dollars en vue d'appuyer plus de 300 projets d'immobilisations.

Ces points saillants offrent une vue d'ensemble des activités et des réalisations du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport au cours de l'exercice 2007-2008. Le ministère poursuit son engagement à faire du Manitoba une province où tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie dans leurs collectivités et en tirer profit, ainsi qu'être fiers d'être Manitobains et Manitobaines.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

La sous-ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport,

*L'original signé par*

Sandra Hardy



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	7
Vision et mission du ministère .....	7
Organigramme .....	9
Responsabilités prévues par la loi .....	10
<b>Conseil exécutif</b> .....	11
<b>Division de l'administration et des finances</b> .....	12
Direction des services administratifs et financiers .....	12
Direction des ressources humaines .....	13
Commission de classification cinématographique du Manitoba .....	14
Développement durable .....	18
<b>Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b> .....	20
Administration générale .....	20
Subventions aux organismes culturels .....	21
Conseil des Arts du Manitoba .....	21
Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine .....	22
Direction des arts .....	22
Services de bibliothèques publiques .....	25
Ressources historiques .....	27
Direction des loisirs et des services régionaux .....	31
<b>Services de communication du Manitoba</b> .....	33
<b>Division des services provinciaux</b> .....	36
Service de traduction .....	36
Archives du Manitoba .....	37
Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée .....	39
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	39
<b>Tourisme</b> .....	41
<b>Sport</b> .....	43
<b>Dépenses en immobilisations - Subventions</b> .....	46
Organismes culturels .....	46
Bâtiments historiques .....	46
Programme Place aux communautés .....	48
<b>Commissions et organismes</b> .....	50
<b>États financiers</b> .....	52
<b>Historique</b> .....	58
<b>Mesures du rendement</b> .....	59
<b>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</b> .....	66

# Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, qui porte sur l'exercice clos le 31 mars 2008, fait état des réalisations et des responsabilités financières.

Ce rapport, dont le contenu reflète la structure organisationnelle du ministère, fournit des renseignements sur les programmes et les finances de chacune des cinq divisions :

- Administration et finances
- Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs
- Services de communication du Manitoba
- Services provinciaux
- Tourisme
- Sport

Les principales réalisations de l'exercice sont mentionnées dans la lettre d'accompagnement de la sous-ministre. Viennent ensuite un rapport sur les dépenses en immobilisations, autrement dit les subventions, ainsi qu'un rapport sur les commissions et organismes, les états financiers plus un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère et, enfin, une section consacrée à la présentation de l'information sur le rendement.

## Vision et mission du ministère

### Énoncé de vision

**Une province où tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie dans leurs collectivités et en tirer profit, ainsi qu'être fiers d'être Manitobains et Manitobaines.**

### Valeurs

Les valeurs ci-dessous sont les principes de base qui guident notre comportement professionnel, nos relations et nos décisions au sein du ministère :

- Engagement - à améliorer la vie des personnes et des collectivités
- Accessibilité - à l'information et aux programmes
- Intégration - par la participation au processus de prise de décision
- Innovation - pour trouver des solutions créatrices
- Apprentissage - en tant que mode de vie
- Héritage - laissé aux générations futures
- Respect - de nos forces et de nos différences
- Service - pour toute la population manitobaine

### Énoncé de la mission

**Nous contribuons à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant, en soutenant et en favorisant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, de leurs collectivités et de leur province.**

## **Buts**

- Générer une croissance économique durable autour de l'identité et des attributs uniques du Manitoba.
- Accroître la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des Manitobains et des Manitobaines.
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information.
- Faire en sorte que les Manitobains et Manitobaines partagent et utilisent les ressources culturelles et patrimoniales de la province.
- Renforcer l'identité et la réputation du Manitoba en tant que centre d'excellence artistique et sportive.
- Assurer un leadership et un soutien efficaces quant aux priorités ministérielles et aux priorités générales.

## **Résultats prévus**

Dans son processus de planification, le ministère a défini des résultats à long terme qui correspondent aux résultats souhaités de ses programmes.

- Accroître le nombre d'emplois et les investissements dans les secteurs de la culture et du tourisme au Manitoba.
- Assurer l'accès équitable du public aux activités favorisant l'adoption de modes de vie sains et accroître sa participation à ces activités.
- Accroître l'accès à l'information conservée ou produite par le gouvernement et favoriser son utilisation.
- Améliorer la gestion et l'utilisation des richesses culturelles et patrimoniales de la province.
- Accroître les possibilités offertes aux artistes et aux athlètes manitobains afin qu'ils puissent se distinguer à l'échelle nationale et internationale.
- Accroître la participation aux initiatives générales et ministérielles.

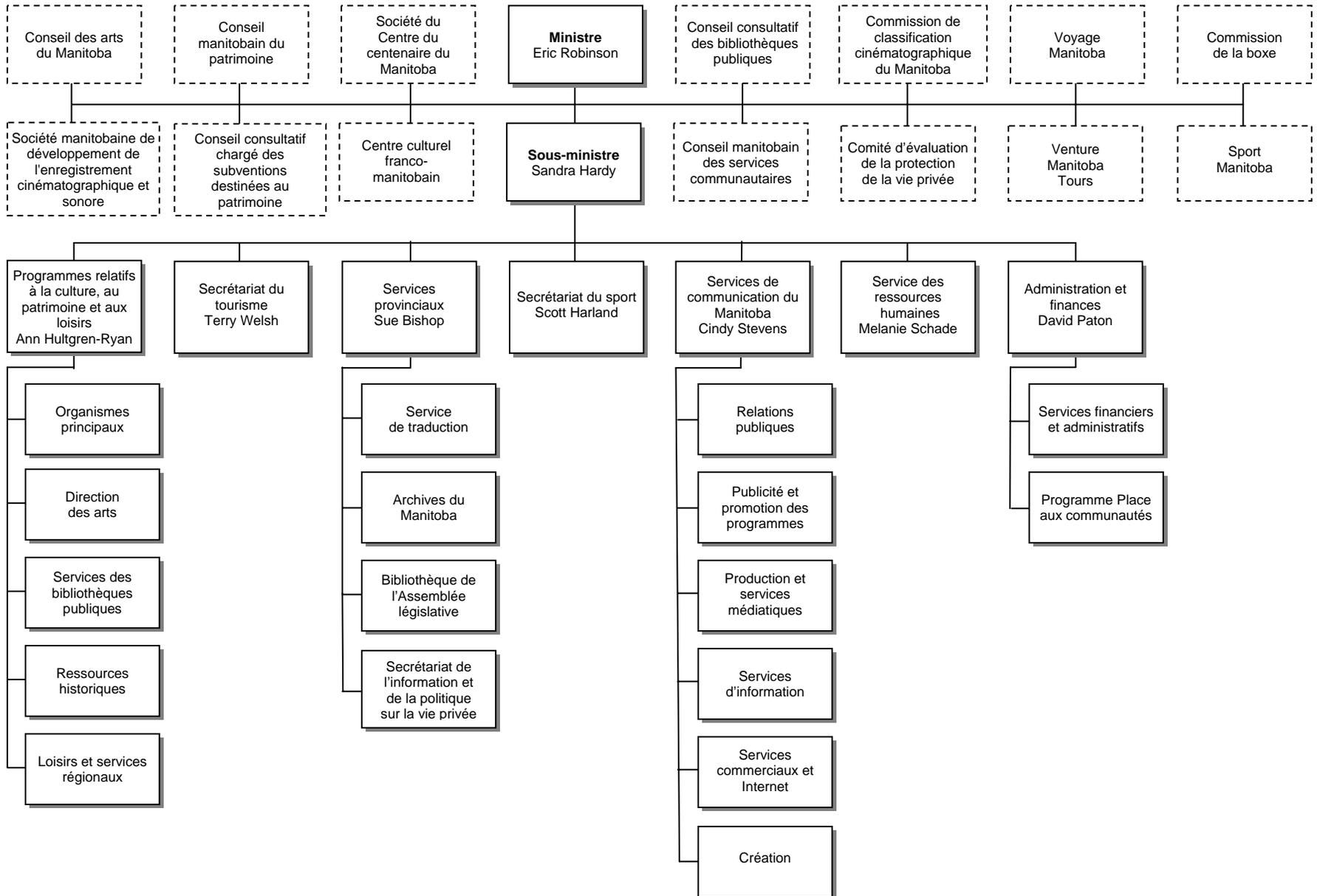
## **Structure organisationnelle**

Le tableau présenté à la page suivante décrit la structure organisationnelle du ministère.

# CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SPORT

## ORGANIGRAMME

*Le 31 mars 2008*



## Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba :

*Loi sur les divertissements (hormis la partie II)*

*Loi sur les archives et la tenue de dossiers*

*Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba*

*Loi sur la Commission de la boxe*

*Loi sur le Centre culturel franco-manitobain*

*Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*

*Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)*

*Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

*Loi sur le patrimoine du Manitoba*

*Loi sur les richesses du patrimoine*

*Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba*

*Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*

*Loi sur le Musée du Manitoba*

*Loi sur les bibliothèques publiques*

*Loi sur les publications officielles*

*Loi sur la Société Voyage Manitoba*

# Conseil exécutif

## Traitement du ministre

Ce crédit représente le traitement auquel le ministre a droit en qualité de membre du Conseil exécutif.

### 1(a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires	41,9	1,00	31,0	10,9
Total des dépenses	41,9	1,00	31,0	10,9

## Soutien au Conseil exécutif

Le soutien au Conseil exécutif est fourni par le cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre. Ceux-ci assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de servir ses clients. La sous-ministre conseille le ministre et oriente le ministère quant à la gestion générale et à l'élaboration des politiques et des programmes.

### 1(b) Soutien au Conseil exécutif

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	534,4	9,00	538,4	(4,0)
Autres dépenses	57,4		58,0	(0,6)
Total des dépenses	591,8	9,00	596,4	(4,6)

## **Division de l'administration et des finances**

La Division de l'administration et des finances aide le ministère à atteindre ses objectifs en lui fournissant des services de soutien pour une gestion efficace de ses ressources humaines, financières et d'information. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. Par ailleurs, la Division fournit des conseils et un soutien afin de satisfaire aux exigences législatives et politiques d'organismes centraux du gouvernement, comme le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Bureau du contrôleur de la province, le Bureau du vérificateur général et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Ces activités relèvent de la Direction des services administratifs et financiers et de la Direction des ressources humaines.

La Division est chargée de coordonner les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au mois de décembre 2007, six demandes ont été présentées au ministère, soit trois provenant du public et deux des médias, et une a été retirée. Des cinq demandes qui ont été traitées, deux ont été approuvées, deux ont été approuvées partiellement et une concernait des renseignements fournis précédemment.

La Division est également chargée de l'élaboration du plan des services en langue française du ministère et elle doit présenter chaque année un rapport à cet égard au Secrétariat des services en langue française. Le ministère compte 47 postes (ce qui correspond à 16 p. 100 de son effectif) occupés par du personnel ayant les compétences requises pour assurer une prestation efficace des programmes.

En outre, la Division administre le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire desquels des subventions d'immobilisations et une assistance technique sont fournies à des organismes sans but lucratif dans toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources patrimoniales. De plus, la Division offre des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films, les vidéos et les jeux vidéo destinés au public dans l'ensemble de la province.

## **Direction des services administratifs et financiers**

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère. Elle produit le rapport annuel du ministère sur les résultats de ses programmes et est chargée de préparer en temps voulu les rapports mensuels sur les dépenses et les écarts, les états trimestriels des recettes et les états financiers annuels. De plus, la Direction appuie la rédaction et l'examen de quelque 200 présentations et contrats par an et elle prépare, communique et surveille le plan de contrôle du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification ministériels. Elle soutient la planification de la continuité des activités et offre des conseils financiers et des analyses afin de faciliter les décisions relatives à l'affectation des ressources. Cela favorise l'établissement de liens clairs entre les priorités et les objectifs du ministère, des directions et des sections, et permet l'utilisation optimale de ressources limitées. Comme par les années passées, la Section a coordonné la préparation de l'aperçu des priorités et des stratégies, ainsi que du budget et du supplément aux prévisions budgétaires du ministère, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance financière et de présentation de l'information à cet égard. Elle apporte aussi un soutien général au fonctionnement et à l'administration. Elle a procédé à environ 7 700 opérations de paiement et à 200 redressements comptables. Les transactions comprennent l'administration des 16 systèmes de facturation centralisée du ministère et la surveillance de 500 comptes divers.

La Section de l'administration des subventions soutient l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Les listes des bénéficiaires est disponible à <http://www.gov.mb.ca/chc/ar/index.fr.html>. Elle fournit des services de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et le programme Place aux communautés. En 2007-2008, la Section a procédé à environ 5 000 opérations, dont la production de correspondance ministérielle, de documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que de lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en œuvre et l'utilisation continue des technologies de l'information au sein du ministère. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan annuel des systèmes et des techniques d'information du ministère. Elle coordonne les activités de sous-traitance pour l'acquisition, l'installation, la sécurité et l'entretien de l'équipement informatique et pour le soutien nécessaire aux activités de bureautique. La Section gère l'acquisition, l'exploitation et l'utilisation du matériel et des logiciels de traitement des données conformément aux lignes directrices, aux normes et aux politiques établies, et elle fournit des applications sur mesure adaptées aux objectifs opérationnels ministériels.

En 2007-2008, des améliorations ont été apportées au catalogue de la bibliothèque de l'Assemblée législative afin que des images puissent y être stockées. La base de données des lieux historiques a été élargie pour inclure les sites archéologiques. La Section a aidé le Service de traduction à acheter un logiciel qui contribuera à améliorer son efficacité et permettra à ses clients d'accéder à de l'information en ligne. Le système de gestion des subventions a été amélioré afin de permettre la production de rapports variés, et la réécriture du logiciel de gestion des dossiers du gouvernement se poursuit.

## Direction des ressources humaines

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, du ministère des Finances et de ses organismes de services spéciaux (OSS), du ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines et de ses OSS et du Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec la Manitoba Government Employees' Union (MGEU), au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ces services comprennent la dotation, l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères partagent aussi les ressources nécessaires à la gestion, à la formation et au perfectionnement, à la planification de la relève, aux services de santé et de sécurité professionnelles et à la mise sur pied d'un programme favorisant la diversité en ce qui concerne la direction.

### Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi

CPT	2004-2005 Pourcentage réel	2005-2006 Pourcentage réel	2007-2008 Pourcentage réel	2007-2008 Pourcentage réel
Autochtones	6,8	8,7	8,2	8,4
Femmes	70,9	71,0	70,5	69,3
Personnes handicapées	2,5	3,1	3,6	3,1
Minorités visibles	4,0	4,2	6,0	6,6

Voici quelques-unes des activités entreprises par les Services des ressources humaines pour Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport en 2007-2008 :

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives pangouvernementales, dont la dotation de 20 postes par voie de concours et de 7 postes par diverses nominations directes, la préparation d'analyses détaillées sur 7 demandes de reclassification, la tenue des dossiers de paie des 425 employés, la communication de renseignements sur les avantages sociaux pour la nomination de 27 employés et 12 départs à la retraite.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et la MGEU en vue de résoudre divers problèmes dans les relations avec les employés et les relations de travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et les programmes d'action directe auprès des Autochtones.
- Participation de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport aux programmes de stages et de perfectionnement en leadership offerts par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique, à divers séminaires de formation donnés dans tout le secteur et à des possibilités relatives à l'organisation et au perfectionnement du personnel.

### 1(c) Services administratifs et financiers

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 559,8	21,60	1 585,8	(26,0)
Autres dépenses	354,2		389,1	(34,9)
Total des dépenses	1 908,9	21,60	1 947,8	(66,0)

## Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission de classification cinématographique du Manitoba est tenue d'établir une procédure exhaustive relative à la classification et à la réglementation des films, et d'assurer la diffusion d'information sur la nature et le contenu des films aux habitants de la province.

La Commission fournit de l'information sur le contenu, établit les cotes de classification et transmet divers avis afin que les Manitobains et Manitobaines puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils choisissent les films que leur famille regarde et les jeux vidéo auxquels elle joue. Pour ce faire, elle utilise, entre autres, des catégories de classification qui limitent l'accès en fonction de l'âge. Seuls les produits réservés aux personnes appartenant à un groupe d'âge donné doivent être étiquetés. Les films entrant dans les catégories Général ou Supervision parentale recommandée sont souvent étiquetés, mais l'étiquetage n'est pas obligatoire. Les catégories de classification sont les suivantes : Général (G), Supervision parentale recommandée (PG), Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte (14<sup>A</sup>), Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte (18<sup>A</sup>) et Réservé aux 18 ans et plus (R).

La Commission fournit également aux parents des renseignements sur le contenu des jeux vidéo et limite la distribution aux enfants de matériel destiné aux jeunes adultes. En vertu du nouveau règlement, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005, la Commission réglemente la vente et la location des jeux informatisés

ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). Les cotes de classification de l'ESRB vont comme suit : Jeunes enfants (EC), Adultes et enfants (E), Adultes et enfants de 10 ans et plus (E10+), Adolescents (T), Jeunes adultes (M), Adultes seulement (AO) et Classification à venir (RP).

Voici le classement des films, vidéocassettes et DVD destinés au public, selon le nombre et par catégories :

Pour usage public – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :

<b>Nombre de titres classés</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>	<b>2005–2006</b>	<b>2004–2005</b>
<b>Films :</b>				
Longs métrage 35 mm	241	245	257	248
Courts métrage	6	1	2	6
Bandes-annonces ou messages publicitaires	390	379	343	339
Total partiel	637	624	602	593
<b>Vidéos<sup>1</sup> :</b>				
Longs métrage	194	149	157	146
Courts métrage	183	211	362	313
Total partiel	377	360	519	459
<b>Total des films classés</b>	<b>984</b>	<b>984</b>	<b>1 121</b>	<b>1 052</b>

**Nota :**

1. Les vidéocassettes destinées au public ont été présentées essentiellement par des organismes sans but lucratif.

Voici la répartition des longs métrages 35 mm classés :

<b>Longs métrage 35 mm</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>	<b>2005–2006</b>	<b>2004–2005</b>
Général	32	32	33	27
Supervision parentale recommandée	77	77	80	88
Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte	95	104	105	102
Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte	36	29	32	23
<b>Réservé aux 18 ans et plus</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Total des longs métrages 35 mm</b>	<b>241</b>	<b>245</b>	<b>257</b>	<b>248</b>
Appels	0	8*	0	9

\* trois appels annulés

**Pour usage à domicile – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :**

<b>Nombre de titres classés</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>	<b>2005–2006</b>	<b>2004–2005</b>
Unités reçues	7 613 (5 422)	7 046 (5 068 titres)	7 108 (4 954 titres)	6 340
Unités reçues (bibliothèques)	132	129	292	504
<b>Total des unités reçues pour classification</b>	<b>7 745</b>	<b>7 175</b>	<b>7 400</b>	<b>6 844</b>

**Total des titres pour usage public et à domicile classés<sup>2</sup> :**

	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>	<b>2005–2006</b>	<b>2004–2005</b>
Permis délivrés <sup>3</sup>	6 615	6 039	6 072	6 583
Classifications :				
Général	1 117	923	1 177	1 215
Supervision parentale recommandée	2 047	1 821	2 042	2 142
Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte	1 657	1 653	1 583	1 517
Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte	439	510	429	429
Réservé aux 18 ans et plus	158	151	227	332
Adultes seulement	1 197	981	613	948
Classification à venir (en date du 31 mars)	137	307	106	38

*Nota :*

2. *Un même titre peut paraître sur plusieurs supports, par exemple, long métrage 35 mm, vidéocassette et DVD.*

3. *Un permis n'est pas délivré pour tous les produits reçus et tous ne reçoivent pas de permis au cours de l'exercice où ils ont été présentés.*

La Commission a produit 26 mises à jour bimensuelles relatives à la classification des vidéos et 12 rapports relatifs à la classification des films. Il incombe aux détaillants et aux propriétaires de cinémas de communiquer au grand public, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour de la Commission, afin que les parents puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils choisissent les films que leur famille regardera. Le catalogue et les mises à jour font état de la classification et précisent si les produits renferment par exemple de la violence ou abordent des « thèmes réservés aux adultes ». Ces renseignements figurent également sur le site Web de la Commission.

Le Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes, des DVD, des jeux informatisés et des jeux vidéo à usage public ou à domicile :

	2007–2008	2006–2007	2005–2006	2004–2005
Détaillants autorisés	1 107*	1 187	1 158	998
Distributeurs autorisés	186	176	174	167
Inspections	1 145	1 012	849	958
Inspections de jeux vidéo	512	458	303	
Produits saisis	825	757	405	147
Produits saisis – jeux vidéo	1	161	278	

\* 757 entreprises

#### 1(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		FTE	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	242,7	5,00	232,3	10,4
Autres dépenses	312,3		312,5	(0,2)
Moins : Revenus	(736,6)		(570,0)	166,6
Total des dépenses	(181,6)	5,00	(25,2)	(156,4)

## Développement durable

La *Loi sur le développement durable* expose les principes que les ministères doivent respecter en vue d'intégrer les questions d'environnement, de santé humaine et de bien-être collectif dans leurs activités quotidiennes et prévoit que les ministères doivent faire état, dans leur rapport annuel, des progrès réalisés en ce qui touche l'adoption de stratégies de développement durable. Le plan d'action du ministère vise l'atteinte des cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation sur les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en achetant et en utilisant moins de substances toxiques et en envoyant moins de déchets solides dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et utiliser davantage de produits à privilégier pour des raisons écologiques;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises aux projets de marchés gouvernementaux.

Parmi les activités clés de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport figurent la tenue à jour de données de base, un examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère afin d'y intégrer des éléments de développement durable, et la diffusion de renseignements sur les produits à privilégier au ministère pour des raisons écologiques.

Le ministère a continué d'acheter et d'utiliser exclusivement du papier recyclé et des cartouches de toner pour imprimante remises à neuf pour ses activités quotidiennes. L'utilisation de bacs bleus pour recueillir le papier et de bacs centraux pour recueillir l'aluminium, le plastique et le papier constitue un engagement continu en matière de recyclage. La consommation d'un mélange de carburant contenant 10 p. 100 d'éthanol a été maintenue à 24 p. 100 de la consommation totale de carburant du parc de véhicules ministériels. Deux véhicules consommant un mélange à 85 p. 100 d'éthanol et un véhicule hybride ont été intégrés au parc ministériel en 2007-2008. À présent, 11 des 19 véhicules du parc ministériel consomment un mélange à 85 p. 100 d'éthanol.

Le personnel du programme Place aux communautés a fourni des conseils d'expert à des organismes et à des groupes communautaires, et il favorise grandement la mise en œuvre de la politique de bâtiments écologiques du Manitoba et la réalisation des objectifs de développement durable partout dans la province. Il fournit également des conseils et des directives aux organismes communautaires tout au long du processus de construction de bâtiments écologiques.

La réutilisation des bâtiments historiques est en soi durable. Le défi qui se pose consiste à trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine et le respect des normes relatives aux bâtiments écologiques. La Direction des ressources historiques joue un rôle actif relativement à plusieurs projets de bâtiments historiques écologiques au Manitoba qui visent notamment l'ancien immeuble de Birks, le centre d'interprétation du Musée Dalnavert et l'ancien centre de santé mentale de Brandon. Les membres du personnel de la Direction agissent à titre de conseillers pour le Fonds des innovations de développement durable depuis sa création.

Le Secrétariat du tourisme a encouragé le secteur touristique dans son travail pour rendre les produits et services touristiques manitobains plus compatibles avec les pratiques et les normes provinciales et nationales écologiques et durables. Cette année, le Secrétariat a collaboré avec Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ainsi qu'avec Voyage Manitoba en vue de soutenir le lancement, par le Manitoba Regional Tourism Network, d'un nouveau programme de géo cachette novateur visant à tirer profit de l'intérêt grandissant à l'égard de cet élément unique au sein du marché du tourisme durable. Le Secrétariat a également soutenu East Side Aboriginal Sustainable Tourism Inc. dans son travail en vue

de créer des possibilités touristiques durables. Il a notamment soutenu les efforts de commercialisation et de promotion pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air, participé au Comité consultatif sur les licences et les permis en vertu de la *Loi sur les exploitants d'entreprises touristiques axées sur la nature* administrée par Conservation Manitoba, et poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune afin d'accroître les possibilités sur les lieux caractéristiques d'observation des animaux dans tout le Manitoba.

# **Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs**

La Division des programmes appuie, crée et met sur pied, pour la population et les communautés manitobaines, tout un éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division des programmes veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à des objectifs précis et à la viabilité;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des impératifs budgétaires et politiques du gouvernement, et au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux;
- en élaborant conjointement des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que divers ministères et d'autres paliers de gouvernement;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins régionaux et appuyer les priorités provinciales;
- en examinant, avec les clients de la Division, les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement;
- en se tenant au courant des tendances provinciales, nationales et internationales ainsi que des nouveautés dans chaque discipline, et en informant les membres du personnel et les clients de la Division des possibilités offertes.

La Division se compose du bureau de la sous-ministre adjointe et des quatre directions suivantes : Arts, Services de bibliothèques publiques, Ressources historiques et Direction des loisirs et des Services régionaux.

Elle comprend, en outre, la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les besoins des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les exigences qui s'appliquent à ces affectations.

## **Administration générale**

La sous-ministre adjointe dirige la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Elle exécute les diverses fonctions relatives à l'élaboration des politiques, à la coordination de l'information, à la planification stratégique ainsi qu'à la gestion des programmes et des ressources financières et humaines dont a besoin la Division pour servir sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2007-2008, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- générer une croissance économique durable en s'appuyant sur l'identité et sur les attributs uniques du Manitoba;
- faire en sorte que les communautés soient plus à même d'améliorer le bien-être des citoyens;
- améliorer les services de bibliothèque offerts à la population manitobaine;
- encourager la population à respecter et à apprécier le patrimoine culturel et historique du Manitoba;
- renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.

## 2(a) Administration générale

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	399,0	6,00	404,7	(5,7)
Autres dépenses	1 811,7		1 784,7	27,0
Total des dépenses	2 210,7	6,00	2 189,4	21,3

## Subventions aux organismes culturels

Une aide opérationnelle et financière est accordée aux principaux organismes relevant du ministère. Les principaux organismes culturels sont le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et le Musée des beaux-arts de Winnipeg. On compte également parmi ces organisations la Campagne de charité et le Manitoba Community Services Council. Au cours de l'exercice 2007-2008, ces institutions et organismes ont reçu des subventions de fonctionnement totalisant 11,3 millions de dollars.

Voir Dépenses en immobilisations - Subventions - Organismes culturels.

## 2(b) Subventions aux organismes culturels

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Total des subventions	11 671,8	-	11 349,8	322,0

## Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour mandat de promouvoir l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique avec qui il s'efforce d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités afin de suivre l'évolution des besoins du milieu artistique. Le Conseil dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

## 2(c) Conseil des Arts du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Total des subventions	8 661,4	-	8 661,4	0,0

## Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler à l'intention du ministre des recommandations à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population pour ce qui est de répertorier, de protéger et d'interpréter le patrimoine provincial. Les demandes de fonds présentées dans le cadre du Programme de subventions sont ouvertes aux administrations locales et aux organismes communautaires sans but lucratif constitués en personne morale.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Ces personnes ont des compétences diverses et sont issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de différentes régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles pour examiner les demandes de subvention, soit une à Winnipeg et l'autre à Brandon. Le Conseil a également fait une présentation à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine et a donné des conseils sur la façon d'obtenir des subventions dans le cadre de la conférence de Community Heritage Manitoba, à Gimli, et de la conférence de l'Association for Manitoba Archives, à Carberry, qui ont eu lieu en octobre 2007. Aucun appel n'a été déposé au cours de l'exercice 2007-2008.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets que finance le programme respectent les normes établies. Il sollicite ainsi les compétences de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba et d'organismes extérieurs au ministère, comme l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée par des visites des lieux par le personnel du ministère et l'examen des produits finaux, comme les documents d'histoire locale, les disques compacts, les vidéos et divers rapports.

L'aide financière, accordée jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des frais admissibles, est versée en espèces, sous forme de prix de bingo ou par une combinaison de ces deux moyens. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil a approuvé 89 demandes, soit un total de 311 700 \$ en espèces et 101 100 \$ en sommes allouées aux bingos.

### 2(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008 ETP	(en milliers de dollars)	Écart positif (négatif)
Total des dépenses	386,7	1,00	413,7	(27,0)

## Direction des arts

La Direction des arts encourage et soutient la croissance et le développement durables des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques manitobaines. Elle vise à promouvoir la créativité, l'identité et le bien-être de la population, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image mondiale de la province.

Pour cela, elle appuie des projets communautaires qui favorisent l'accès de tous les Manitobains et Manitobaines à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la publication d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne la participation de la province à

des activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre des services de soutien et de consultation, dans les deux langues officielles, dans les domaines suivants : commercialisation, gestion artistique, développement des ressources, formation, coordination d'activités et politique culturelle. La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, y compris de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien et du soin de la collection existante et de l'élaboration de la politique et des mesures législatives qui régissent cette collection.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. Par les fonds accordés à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des arts a appuyé les activités de production cinématographique à hauteur de 120 millions de dollars. En tout, 53 films et émissions de télévision ont été tournés dans la province en 2007-2008. Parmi les films tournés au Manitoba l'an dernier figurent *The Horsemen*, *Walk All Over Me*, *The Box Collector*, *The Hessen Affair*, *Whiteout*, *A Haunting in Connecticut*, *Make it Happen*, *High Life* et *Chilled in Miami*.

L'industrie manitobaine de l'enregistrement sonore a connu une année extraordinaire en 2007-2008. En effet, des artistes ont sorti 180 albums, dont 38 ont été distribués à l'échelle nationale, et 17 à l'échelle internationale. Les artistes et les professionnels de l'industrie du Manitoba, qui réunissaient 129 nominations, ont remporté 27 prix nationaux et internationaux. En 2007-2008, 48 groupes manitobains ont donné 77 spectacles à l'occasion de 14 grands événements de l'industrie de la musique. En novembre 2007, la population canadienne a pu profiter de la deuxième cérémonie annuelle de remise des Aboriginal People's Choice Music Awards, diffusée à l'échelle du pays. Bien qu'elle n'en soit qu'à sa deuxième année, cette cérémonie de remise de prix a rapidement acquis la réputation, dans toute l'Amérique du Nord, d'événement de taille visant à présenter une pléiade d'artistes talentueux du secteur de la musique autochtone.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations artistiques communautaires provinciales, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts dans tout le Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les arts du spectacle, les arts visuels et les arts littéraires, avec une attention particulière au développement des arts dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Ces investissements se sont traduits dans l'ensemble de la province par plus de 1 600 spectacles et expositions d'arts visuels et plus de 738 000 heures-étudiants d'enseignement des arts à caractère communautaire dans la province. Parallèlement, grâce au Programme de soutien à l'éveil artistique, 164 projets d'éducation du spectateur ou de perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide, dont 15 initiatives réalisées dans des communautés éloignées.

En 2007-2008, la Direction a travaillé en collaboration avec les Services de bibliothèques publiques, le Conseil des Arts du Manitoba et Patrimoine canadien afin de former un groupe d'études nordiques en vue d'explorer les possibilités d'améliorer la prestation des programmes et les tournées dans les communautés des Premières nations et d'autres communautés éloignées du Manitoba.

Pendant l'exercice 2007-2008, la Direction s'est associée au Conseil des Arts du Manitoba et au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba afin de verser plus de 83 300 \$ en vue de soutenir 14 projets du programme GénieArts dans des écoles et des installations communautaires du Manitoba, appuyant ainsi des initiatives novatrices d'intégration des arts destinées aux élèves dans toute la province.

La Direction des arts s'est également associée à Éducation, Citoyenneté et Jeunesse pour créer le Programme de financement des arts dans les écoles et la collectivité, lancé en janvier 2006. Ce programme, qui comprend une subvention de voyage pour les jeunes artistes de la scène, un Programme parascolaire d'enrichissement artistique et un Programme d'accès à l'enseignement des arts, prévoit une aide totale de 140 000 \$. En-2007-2008, 40 000 \$ ont été fournis par le Programme d'accès à l'enseignement des arts, ce qui a permis de financer en tout 22 projets réalisés dans 18 communautés, la majeure partie de l'aide ayant été versée à des communautés rurales et du Nord.

Durant l'exercice 2007-2008, le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 31 pow-wow et autres activités culturelles afin de favoriser la promotion et la préservation de la culture et du patrimoine autochtones. Le volet éducatif consacré aux arts autochtones du Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 25 projets pédagogiques associés à des formes d'art autochtone traditionnel.

En 2007-2008, douze éditeurs du Manitoba ont publié plus de 100 titres en anglais, en français et en cri. La Direction a soutenu l'accroissement des activités de marketing, la création de nouvelles gammes de produits, l'amélioration des compétences professionnelles et l'adoption de technologies permettant de réaliser des économies. Tout cela a aidé le secteur à atteindre un chiffre d'affaires net de plus de 3,2 millions de dollars pour la vente de livres en 2007-2008. De plus, la Direction a appuyé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de magazines, ce qui leur a permis d'organiser et de mener une campagne d'abonnements à l'échelle de l'industrie par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers' Association. Dans le secteur des arts littéraires, le ministère a parrainé trois prix littéraires, afin de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Award for Non-Fiction et le Prix littéraire Rue-Deschambault, décerné tous les deux ans en reconnaissance du talent exceptionnel d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix sont administrés respectivement, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers et la Manitoba Writers' Guild.

Pendant l'exercice 2007-2008, par le truchement du Programme d'aide pour les arts visuels, la Direction a aidé 14 galeries d'art commerciales ainsi que les associations des secteurs des arts visuels et de l'artisanat. Le ministère a aussi apporté son appui au salon Uniquely Manitoba Showcase, salon international d'acheteurs et congrès de perfectionnement professionnel pour les artistes et artisans du Manitoba, afin de lancer un site Web de formation interactif.

La Direction des arts, en collaboration avec Competitiveness, Training and Trade – Industry Training Partnerships a continué de fournir des conseils et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre des secteurs culturels pour les travailleurs des industries artistiques et culturelles du Manitoba.

Un appui financier a été apporté au 100 nons pour les célébrations de son 40<sup>e</sup> anniversaire, qui comprenait un concert de gala. Le Manitoba a versé une aide financière sous forme de subvention de 10 000 \$ et le Secrétariat des services en langue française a versé le même montant en vertu de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles. La Direction continue également de fournir des ressources en personnel au Centre de services bilingues de Saint-Boniface.

À l'occasion d'expositions-concours régionales, de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists et dans le cadre des activités annuelles d'achat du comité consultatif sur les arts, la Direction a acheté 37 nouvelles œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba. Le comité consultatif se compose d'administrateurs des affaires culturelles, d'artistes et de représentants du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de stabilisation financière de grands organismes artistiques et culturels. Elle a poursuivi son travail avec le Conseil des Arts du Manitoba et d'autres paliers de gouvernement afin de consulter et de stabiliser le budget du Manitoba Crafts Council, de la Manitoba Opera Association, du Manitoba Theatre for Young People, du Osborne Village Cultural Centre, du Winnipeg International Children's Festival et de la Winnipeg Symphony Orchestra.

## 2(e) Direction des arts

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (néгатif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	660,6	10,0	632,2	28,4
Autres dépenses	179,5		180,2	(0,7)
Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3 535,7		3 535,7	0,0
Subventions	3 315,6		3 359,0	(43,4)
Total des dépenses	7 691,4	10,0	7 707,1	(15,7)

## Services de bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, les Services de bibliothèques publiques veillent à ce que toute la population manitobaine ait accès à des services de bibliothèque. La Direction remplit son mandat en appliquant la politique du ministère et les lois provinciales, en offrant des services de consultation et de formation au personnel des bibliothèques et aux membres de leurs conseils d'administration et en fournissant des services techniques aux bibliothèques publiques et à la population manitobaine au moyen de services de diffusion et d'une collection centrale.

Les *Services administratifs* fournissent aux bibliothèques publiques du Manitoba une aide financière notamment sous forme de subvention destinée à l'exploitation et au développement des collections, alors que les *Services de perfectionnement* offrent des services de consultation aux municipalités et aux bibliothèques publiques relativement à l'établissement, à l'exploitation et à la gestion, de même qu'une formation au personnel des bibliothèques et aux membres des conseils d'administration en ce qui touche des questions d'ordre technique. Les *Services de diffusion* comprennent le programme de biblioposte, qui prévoit la distribution de livres aux habitants des municipalités qui n'ont pas de bibliothèque publique locale ainsi que le programme de bibliothèques itinérantes, qui offre des ouvrages à gros caractères, des ouvrages en français et des documents multilingues aux bibliothèques publiques ou aux communautés qui souhaitent constituer une bibliothèque publique.

Au cours de la dernière année, des progrès importants ont été réalisés quant à la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'examen des bibliothèques publiques intitulé *Réaliser notre vision : Offrir des services de bibliothèques publiques viables et de haute qualité à l'ensemble des Manitobains et Manitobaines* et des améliorations ont été observées à l'égard de trois objectifs, soit l'accès, la qualité et la durabilité.

Durant l'exercice 2007-2008, des subventions totalisant 5,1 millions de dollars ont été accordées aux 113 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Library Association, la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, la Manitoba School Library Association et le Canadian Children's Book Centre.

La Direction des services de bibliothèques publiques veille à l'entretien du Réseau d'information des bibliothèques publiques du Manitoba (MAPLIN). Le MAPLIN est une base de données centrale qui permet le partage de ressources matérielles et documentaires à l'échelle du réseau de bibliothèques des

régions rurales et du Nord. Pendant l'exercice 2007-2008, il y a eu plus de deux millions d'appels de fichier et 112 000 recherches de documents sur le site Web du MAPLIN, ce qui a entraîné plus de 39 000 demandes de documents.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les Services de perfectionnement ont offert aux bibliothèques publiques rurales un soutien en matière d'éducation au moyen de consultations, de publications pédagogiques et d'ateliers régionaux, et ont tenu une réunion de formation annuelle, qui a eu lieu à Brandon. Ils ont coordonné et animé un atelier d'orientation destiné à 20 nouveaux bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques publiques partout dans la province.

Les services des ouvrages spéciaux gèrent les collections des bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord et offrent des ressources en matière d'alphabétisation, des ouvrages en français et des documents multilingues, ainsi que des ouvrages à gros caractères. En 2007-2008, 14 000 ouvrages à gros caractères ont circulé dans les bibliothèques communautaires. Plus de 2 000 demandes de soutien technique et professionnel ont été formulées. Les services aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique ont été fournis par le programme de bibliothèques itinérantes et le programme de biblioposte, qui ont permis de faire circuler 3 884 ouvrages et plus de 59 372 documents, respectivement.

Grâce à la Direction des services de bibliothèques publiques, les bibliothèques des régions rurales peuvent échanger des documents avec d'autres sources provinciales ou nationales au moyen du réseau informatisé MAPLIN. Pendant l'exercice 2007-2008, la Direction a traité 16 638 demandes de prêts et 977 demandes par sujet provenant de la collection centrale. Par ailleurs, 56 201 documents ont été échangés directement entre les bibliothèques publiques par l'intermédiaire du réseau MAPLIN.

La Direction offre un service de catalogage à toutes les bibliothèques publiques des régions rurales et à la collection centrale. La Direction a collaboré avec deux organismes nationaux chargés du catalogage coopératif en vue de profiter du partage des ressources pour effectuer plus efficacement le catalogage et le traitement des ouvrages. Au total, 7 005 documents ont été catalogués et traités, et 1 397 cyberlivres ont été catalogués. Le volume de ressources partagées dans la province repose sur des services de catalogage répondant à des normes élevées offerts aux bibliothèques par le truchement du réseau MAPLIN.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction a fait circuler 107 340 documents et a offert divers programmes de soutien aux bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique. Du matériel audiovisuel est distribué dans toute la province selon un modèle de « bibliothèque ciblée »; comme le matériel audiovisuel est conservé dans cinq bibliothèques de la province, sa circulation est accrue. Durant l'année, on a dénombré 30 897 mises en circulation de matériel audiovisuel.

Au total, 8 822 cyberlivres supplémentaires ont été mis en circulation par le truchement d'eLibraries Manitoba, une initiative provinciale qui permet à la population de télécharger des ressources documentaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En collaboration avec le Manitoba Opportunities Fund, cette initiative de 60 000 \$ d'une durée de trois ans vise à améliorer les services multilingues offerts dans les bibliothèques et destinés aux nouveaux Manitobains et Manitobaines. La Direction a également lancé un programme de formation pour les administrateurs, offert par un bibliothécaire-conseil de renom, auquel ont participé des administrateurs de bibliothèques de partout dans la province.

## 2(f) Services de bibliothèques publiques

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	928,6	19,00	940,3	(11,7)
Autres dépenses	827,0		824,8	2,2
Subventions	5 137,2		5 138,2	(1,0)
Total des dépenses	6 892,8	19,00	6 903,3	(10,5)

## Ressources historiques

La Direction a pour rôle de renforcer la sensibilisation communautaire, la participation, l'action concertée et la gestion des richesses patrimoniales du Manitoba, en formulant des conseils en matière de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant une aide financière, en communiquant l'information nouvellement découverte et en prenant des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province. La Direction des ressources historiques encourage l'attachement continu des Manitobains et Manitobaines à leur patrimoine, qui s'exprime par leur travail bénévole, leurs programmes éducatifs, leurs dons et leurs organismes de mise en valeur du patrimoine.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* de 1986 sert de cadre juridique aux activités de la Direction des ressources historiques.

Cette dernière entend protéger et mettre en valeur les richesses patrimoniales du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des ressources patrimoniales;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et toute incidence négative potentielle pour les ressources patrimoniales;
- en habilitant les administrations et les organismes locaux à agir pour protéger et gérer les richesses patrimoniales;
- en appréciant la contribution importante des bénévoles à la gestion des richesses patrimoniales;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et équilibrée de la diversité et des réalisations de la province;
- en incitant les collectivités à être fières de leur patrimoine et à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité manitobaine commune;
- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le tourisme, l'artisanat, les métiers et les emplois professionnels.

Depuis 2003, le gouvernement du Manitoba conclut des ententes de contribution avec le gouvernement du Canada afin de permettre à la Direction des ressources historiques de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques au Manitoba. L'entente prévoit l'inclusion de sites du patrimoine désignés du Manitoba dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la promotion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et la participation des intervenants du secteur du patrimoine à l'initiative. Une nouvelle entente de contribution de trois ans est entrée en vigueur en 2006-2007. Parmi les principales réalisations de 2007-2008, mentionnons l'inscription de 169 nouveaux sites au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, portant à 558 le

nombre de sites du Manitoba figurant au Répertoire, et la remise de 362 certificats d'énoncé d'importance aux propriétaires de bâtiments du patrimoine désignés. Afin d'aider les participants à entretenir adéquatement les lieux historiques, des ateliers axés sur l'entretien d'une durée de sept jours ont été donnés dans toute la province, et un guide sur l'entretien des bâtiments du patrimoine a été élaboré et sera distribué durant l'exercice 2008-2009. Un outil de planification destiné aux propriétaires et aux gestionnaires de sites, intitulé *Make It Work: a Sustainability Workbook for Historic Places*, a été élaboré afin de cerner les points forts et les difficultés que présente la planification relative à un lieu historique ainsi que d'établir un ordre de priorité et de résoudre les difficultés.

Une nouvelle initiative relative au patrimoine communautaire, *Richesse du patrimoine*, a été lancée en octobre 2007. Dans le cadre de cette initiative, les participants doivent remplir une auto-évaluation et une feuille de calcul faisant état de la planification et peuvent se voir accorder une aide financière de contrepartie. Sept projets ont reçu une aide financière.

L'Initiative des endroits historiques a parrainé la Manitoba Historical Society dans son travail en vue d'établir un forum en ligne sur le patrimoine appelé *The Past Lane*, qui permet aux Manitobains et Manitobaines de partager des renseignements, des expériences et des pratiques exemplaires relativement à la conservation des sites du patrimoine.

Avec les conseils de la Direction des ressources historiques, les comités consultatifs sur le patrimoine municipal de Lac-du-Bonnet, Brandon, St. Clements et Stonewall ont exécuté leurs plans de gestion des richesses patrimoniales afin de définir les priorités patrimoniales et le soutien municipal. De plus, les Ressources historiques ont aidé Community Heritage Manitoba à organiser la 15<sup>e</sup> conférence annuelle du comité consultatif sur le patrimoine municipal qui a eu lieu les 19 et 20 octobre, à Gimli, au Manitoba. Cette conférence, intitulée *More Money and More Happy Workers*, visait à présenter les possibilités d'aide financière ainsi que les stratégies à adopter pour faire en sorte que les bénévoles du secteur du patrimoine communautaire soient heureux et productifs.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les six musées représentatifs du Manitoba ont mis au point des documents promotionnels communs et ont poursuivi leur collaboration avec Voyage Manitoba en vue d'adopter des stratégies de marketing ciblées visant à accroître leur visibilité auprès des visiteurs. Le Programme des musées représentatifs aide les musées admissibles à devenir des attractions touristiques plus importantes du point de vue patrimonial.

Les musées communautaires peuvent obtenir des subventions de fonctionnement dans le cadre du programme de subventions de fonctionnement aux musées communautaires. Le programme aide les établissements qui protègent et interprètent les ressources patrimoniales du Manitoba. Pour avoir droit à ces subventions, les musées doivent être à but non lucratif, être ouverts régulièrement au public (au moins 30 jours par an), être propriétaires de plus de la moitié de leurs collections et avoir un énoncé de mission. En 2007-2008, 113 musées communautaires ont reçu au total 274 700 \$. Quatre-vingt pour cent des musées communautaires se trouvent dans une région rurale ou dans le Nord.

La Direction des ressources historiques a fourni des conseils techniques éclairés pour un certain nombre de projets dans l'ensemble de la province. Elle a notamment tenu un atelier sur la taille des bûches au Musée agricole du Manitoba, à Austin, ainsi qu'un atelier pratique sur la conservation de la maçonnerie dans le district patrimonial du centre-ville historique de Carberry.

Une aide a aussi été apportée au musée historique du programme d'entraînement aérien du Commonwealth, qui s'efforce de préserver la partie est du hangar n° 1 pour de futures expositions du musée, et à l'ancien couvent des sœurs grises (Musée de Saint-Boniface) pour préserver ce lieu historique qui est l'un des premiers bâtiments construits à Winnipeg.

Si l'on veut que la population apprécie mieux son patrimoine, il faut la sensibiliser et transférer à la collectivité le savoir en la matière. Le 2 août 2007, avec l'aide de bénévoles dévoués de la collectivité, une plaque commémorative du Conseil manitobain du patrimoine, rappelant que St. Elias Ukrainian

Orthodox Church, Bell Tower, ainsi que son cimetière, dans la région de Sirko, est un important site du patrimoine provincial, a été dévoilée à l'église, dans le cadre de la divine liturgie annuelle. Plus de 200 personnes se sont réunies à l'occasion de cette commémoration historique.

Pour célébrer la première journée annuelle Louis Riel, une liste d'événements a été dressée et ajoutée au site Web consacré à Louis Riel sur le site même du gouvernement du Manitoba. En outre, des descriptions de sites et les photos connexes ont été affichées sur le site Web du ministère, de même que des publications pertinentes comme *L'origine du nom « Manitoba »*, *Résistance de la rivière Rouge et Saint-Norbert*.

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport encourage les groupes communautaires de défense du patrimoine à s'associer avec les écoles locales pour organiser des activités patrimoniales à l'occasion de la Fête du Manitoba, le 12 mai. Une nouvelle initiative, soit un guide sur l'embauche des étudiants, vise à aider les organismes sans but lucratif de défense du patrimoine à embaucher et à superviser de jeunes étudiants durant la période estivale. Le guide comporte des idées sur la manière de rendre cette expérience enrichissante tant pour l'étudiant que pour l'employeur. Les jeunes étudiants peuvent tirer profit d'une expérience de travail positive et ainsi entreprendre une carrière ou faire du bénévolat dans un domaine qui favorise l'étude et la préservation de l'histoire et de la culture. Le 12 mai, à l'occasion de la Fête du Manitoba, au moins 30 organismes et écoles ont participé aux célébrations communautaires qui ont eu lieu partout dans la province.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 29 sites du patrimoine ont été qualifiés et protégés en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*. Cela comprend 28 qualifications de sites municipaux (dont 21 concernent le nouveau district de conservation du centre-ville historique de Carberry) et une qualification de site provincial du patrimoine (la vieille église St. Elias Church), dans la municipalité rurale de Stuartburn.

L'exercice 2007-2008 marque la quatrième année du projet Manitoba Prairie Churches, d'une durée de cinq ans, qui comprend le projet Manitoba Prairie Icons. Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre la Direction des ressources historiques, la Thomas Sill Foundation of Winnipeg et le J.M. Kaplan Fund of New York. Ce programme de subventions vise à fournir une aide financière non gouvernementale en vue de permettre la restauration de sites du patrimoine désignés dans les régions rurales et les petites villes du Manitoba. Au cours de la dernière année, 75 600 \$ ont été versés pour mener à bien huit projets de restauration d'églises et 54 000 \$ ont été accordés à sept projets « symboliques » non confessionnels ruraux, soit la gare du CFCP de Portage-la-Prairie, le Pavillon de danse de Gimli, le hangar n° 1 et le musée historique du programme d'entraînement aérien du Commonwealth à Brandon, le lieu historique national des élevateurs d'Inglis, le palais de justice d'Emerson et le Pont à poutre triangulée en bois de Gardenton. À la fin de la quatrième année du projet, l'aide financière totale accordée allait comme suit : 213 000 \$ pour 29 projets de restauration d'églises dans les Prairies et 108 400 \$ pour 11 projets symboliques dans les Prairies.

Une recherche sur les communautés d'immigrants provenant de l'Asie du Sud-Est a été entreprise et une bibliographie annotée se rapportant à l'initiative Wabanong Nakaygum Okimawin (WNO) - Rive est du lac Winnipeg, a été préparée. La Direction des ressources historiques s'est associée avec Rivers West Corridor Rivière Rouge Inc. et un entrepreneur pour produire *Historic Places of the Red River, Grades 4 to 6 Social Studies Curriculum Guide, volumes 1 et 2*.

La Direction évalue des sites et assure leur protection juridique en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, et elle conclut des accords sur les règles à suivre pour garantir le respect de la valeur intrinsèque des ressources patrimoniales. Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction a évalué 1 820 projets de mise en valeur de terres afin de déterminer leur incidence négative potentielle sur les ressources patrimoniales. En tout, 83 permis patrimoniaux ont été délivrés, soit 10 p. 100 pour des études paléontologiques et le reste pour des travaux archéologiques. La Direction a administré avec succès le projet de fouilles archéologiques organisées à l'occasion du projet de dérivation de la rivière

Churchill et financées par Manitoba Hydro et ses archéologues ont participé au projet. Le personnel de la Direction a administré un déblai d'atténuation et une étude dans la zone des fouilles. De plus, les archéologues de la Direction ont participé à des fouilles sur deux sites dans la région de la rivière Winnipeg et à deux études dans le secteur de Kelsey et du fleuve Nelson, au cours de la deuxième année du projet archéologique systémique. Ce dernier est géré par la Direction dans le cadre d'un accord décennal conclu avec Manitoba Hydro afin de protéger les ressources patrimoniales des zones touchées par les aménagements hydroélectriques dans toute la province qui ne sont pas visées par d'autres projets. Par ailleurs, deux études et un projet de fouille de lieux de sépulture ont été menés dans la région du lac Sipiwesk dans le cadre du projet archéologique du lac Sipiwesk. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention sur l'inondation des terres du Nord conclue entre Manitoba Hydro et la Première nation de Cross Lake.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec les responsables du maintien de l'ordre, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, afin de gérer les « restes humains découverts », à savoir les dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus et ne présentant pas d'intérêt médico-légal, mais ayant une importance patrimoniale. Le personnel de la Direction a recouvert les restes de 23 personnes dans toute la province au cours de la dernière année. L'exercice 2007-2008 marque la réalisation d'un projet d'importance, soit l'ajout du protocole et des procédures relatives à l'exhumation de la Direction au guide des procédures opérationnelles de la GRC. Cet ajout permettra de faire en sorte que le Manitoba et la GRC utiliseront le même processus de déclaration, d'exhumation et de consultation lorsque des restes humains seront découverts.

## 2(g) Ressources historiques

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 434,9	25,05	1 470,7	(35,8)
Autres dépenses	768,4		807,8	(39,4)
Subventions	1 007,9		1 007,9	0,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 211,2</b>	<b>25,05</b>	<b>3 286,4</b>	<b>(75,2)</b>

## Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport, d'autres ministères provinciaux ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. En outre, la Direction renforce le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de mieux-être, de bénévolat, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, les organisations communautaires et les organismes provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel de Winnipeg et des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour) a conseillé bon nombre des 198 municipalités constituées en corporations, des 50 collectivités relevant des Affaires du Nord et des 63 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction.

Par l'intermédiaire du programme Possibilités récréatives (PPR), la Direction a versé des fonds à 50 commissions de loisirs composées de 135 administrations municipales et de 26 divisions et districts scolaires, afin qu'elles puissent accroître les possibilités de loisirs dans leur région. Dans le cadre du fonds de formation du PPR, destiné à aider à couvrir les frais de formation des directeurs des loisirs, des responsables et des bénévoles des loisirs communautaires, 40 commissions des loisirs ont bénéficié d'un financement.

Des conseils et une aide financière ont été donnés à 17 associations bénévoles s'occupant de sentiers dans tout le Manitoba. Depuis 2000, les bénévoles ont achevé plus de 70 p.100 du Sentier transcanadien dans la province. La Direction a aidé la Manitoba Recreational Trails Association à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique pour terminer la partie manitobaine du Sentier transcanadien. Une aide a été fournie afin de permettre à la Winnipeg Trail Association de créer des affiches destinées à 25 sentiers de Winnipeg; les affiches seront imprimées en 640 copies et installées dans tout le réseau de sentiers de Winnipeg.

Plus de 20 000 exemplaires de la brochure sur la marche ont été distribués dans l'ensemble de la province. Le ministère codirige la stratégie provinciale de promotion de l'activité physique *en mouvement*.

Les initiatives Collectivités *en mouvement* et Écoles en santé *en mouvement* ont été lancées à l'automne 2005. Une croissance soutenue a été observée en 2007-2008 et on a dénombré 85 collectivités *en mouvement* inscrites et plus de 500 écoles en santé *en mouvement*, en plus de créer un nouveau volet, soit les lieux de travail *en mouvement*.

La Direction a aidé des festivals communautaires en leur accordant 56 subventions par le truchement du Programme de soutien des festivals communautaires. Avec les conseils et l'aide du personnel des services régionaux, plus de 480 demandes ont été adressées au programme Place aux communautés pour des projets d'immobilisations en région rurale et plus de 164 demandes ont été soumises au Programme de soutien à l'éveil artistique pour des projets communautaires artistiques en milieu rural et dans les régions éloignées. Le personnel des services régionaux a continué de collaborer avec des comités s'occupant d'expositions-concours afin de permettre à des artistes en art visuel des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de trois expositions-concours.

La Direction a permis à plus de 800 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi de subventions d'un total de 40 000 \$ au Sunshine Fund et au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 700 élèves et bénévoles de 39 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a contribué au bon fonctionnement et à la sécurité des aréas, des pistes de curling et des piscines communautaires en offrant une formation à 48 gérants d'établissement qui ont suivi avec succès les cours organisés par le ministère à l'intention des exploitants d'installations de loisirs.

Deux cents bénévoles et professionnels du secteur des loisirs et représentants élus ont bénéficié d'activités d'acquisition de compétences et de perfectionnement en leadership au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 28 ans, plus de 5 000 personnes ont participé à cette conférence.

La Direction a salué la contribution des bénévoles communautaires du Manitoba en remettant 28 certificats de mérite dans le cadre du Programme de certificats de mérite pour service bénévole.

Dans le cadre du dîner en l'honneur des bénévoles, et avec l'aide du ministère, Volunteer Manitoba a coordonné les Prix du lieutenant-gouverneur pour service bénévole. Six personnes représentant cinq régions du Manitoba ont reçu le prix communautaire Faire la différence et le Prix vice-royal.

## 2(h) Loisirs et services régionaux

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 674,6	27,00	1 723,8	(49,2)
Autres dépenses	460,0		484,2	(24,2)
Subventions	4 617,8		4 649,6	(31,8)
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 752,4</b>	<b>27,00</b>	<b>6 857,6</b>	<b>(105,2)</b>

# Services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère les services gouvernementaux de publicité, de communication et d'information du public. En tant que service central de communication, elle a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et à la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille aussi à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

La Division offre aux ministères des services de soutien dans le domaine des communications, comme des services de gestion de projets, de planification stratégique, de conception et de rédaction. Elle gère aussi l'exécution des communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et les services de renseignements à l'intention du public, autrement dit, le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles. La Division offre aussi des services d'aide à la communication aux organismes de la Couronne.

Les principaux services de la Division sont Publicité et promotion des programmes, Création, Relations publiques, Production et services médiatiques, Services d'information et Services commerciaux et Internet, qui comprend le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles.

La Section de la publicité et de la promotion des programmes aide les ministères à élaborer des plans de communications stratégiques et de promotion, des stratégies de programme et du matériel publicitaire pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages promotionnels diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Section coordonne aussi l'élaboration de programmes de publicité et d'information interministériels, et applique les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

Le Service de création fournit des directives afin de garantir la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères. La Direction travaille en étroite collaboration avec le personnel de la Division, les ministères et les fournisseurs de services de création dans l'élaboration des stratégies et des produits de communication du gouvernement. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le produit destiné à l'information du public soit uniforme et de grande qualité.

Le personnel de la Section des relations publiques coordonne les activités d'information publique et fournit des conseils sur la méthode de communication la plus efficace. Il prépare des plans de communication stratégique, rédige des communiqués, assure la liaison avec les médias et s'occupe de la composante médiatique des manifestations spéciales. De plus, il fait des recherches, prépare des publications d'information et fait le suivi dans ce domaine, tout en coordonnant les discours des ministres. Le personnel gère les communications gouvernementales pendant les situations d'urgence, comme les inondations, les feux de forêt importants et les situations exigeant des évacuations et des déplacements de population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation des entrevues avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur les situations d'urgence.

La Section de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers : impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Section des relations publiques et la Section de la publicité et de la promotion des programmes, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Section des services d'information est responsable de la révision finale, de la coordination et de la distribution des communiqués de presse publiés à l'intention des médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont aussi transmis immédiatement en mains propres, par courrier électronique et par Internet. La Division fournit des avis impartiaux et du soutien et assure la distribution de documents pour le lieutenant-gouverneur, pour les bureaux indépendants de l'Assemblée législative, comme les bureaux de l'Ombudsman et du vérificateur général, ainsi que pour les bureaux au sein du ministère. Le personnel de la Division offre également des services de soutien au Bureau du protocole lors de la venue de visiteurs officiels ou de la tenue de conférences des premiers ministres. En outre, la Division offre des services techniques comme des services d'éclairage et de sonorisation dans le cadre d'événements médiatisés du gouvernement, diffuse en direct la période de questions quotidienne et communique avec les médias au besoin. La Division emploie également le photographe du gouvernement, qui offre des services de photographie aux députés et au gouvernement.

La Section des services commerciaux et Internet travaille en étroite collaboration avec les ministères et le service des technologies de l'information et des communications du Manitoba afin de trouver des façons novatrices et efficaces d'offrir les services publics et de diffuser l'information sur le site Web du gouvernement. Ce site, qui contient des renseignements sur tous les ministères, est mis à jour presque quotidiennement et offre une information à jour, entre autres sur la situation routière, plus les communiqués de presse, les changements législatifs et les nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie d'information publique du gouvernement dans les situations d'urgence et pendant les campagnes de sensibilisation du public à la sécurité.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue sans frais qui fournit un service d'aiguillage et de renseignements pour tous les programmes et services provinciaux. Il répond aussi aux demandes du public en administrant le Service de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il sert de télécentre pour les activités gouvernementales spéciales, comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Service de renseignements au public a répondu à plus de 163 000 demandes du public. Il travaille en étroite collaboration avec la Section des services commerciaux et Internet afin d'améliorer la coordination des services offerts par téléphone et en ligne.

La Section des publications officielles met les renseignements gouvernementaux à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le monde juridique, de la finance ou de l'éducation, sous forme d'imprimés et sur Internet. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous forme de Codification permanente des lois du Manitoba, les règlements connexes, la *Gazette du Manitoba* et les publications gouvernementales. La Section gère l'impression des lois et des règlements par des imprimeurs du secteur privé et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du Manitoba. Elle gère également la distribution des lois et des règlements par abonnement, vente par correspondance et vente au comptoir.

Pendant l'exercice 2007-2008, la Division a collaboré avec divers ministères afin de coordonner les communications relativement à des questions comme l'éclosion d'oreillons, le virus du Nil occidental, l'embâcle de Selkirk, la tornade d'Elie et les tempêtes de vent de Whiteshell. La Division a aussi préparé des campagnes de sensibilisation du public pour plusieurs programmes gouvernementaux, y compris des campagnes sur la prévention des maladies chroniques et sur la protection de l'eau. De plus, elle a mené à bien des projets importants comme l'installation et l'utilisation de caméras et de commandes automatisées pour la diffusion de la période de questions quotidienne et l'achèvement des rénovations de la salle des conférences de presse et de la salle de contrôle du Palais législatif. La Division a également géré la mise à jour des sites Web du gouvernement pour qu'il respecte le nouveau design et le programme d'identité visuelle du gouvernement.

**3(a) Services de communication du Manitoba**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	3 940,8	66,0	3 904,0	36,8
Autres dépenses	1 077,6		1 257,1	(179,5)
Publicité du secteur public	1 936,4		1 966,5	(30,1)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2 698,5)		(2 675,3)	23,2
Total des dépenses	4 256,3	66,0	4 452,3	(196,0)

## Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de quatre directions, à savoir le Service de traduction, les Archives du Manitoba, le Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée et la bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de cette Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

### Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique sur les services en langue française, le Service de traduction fournit des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité aux ministères, aux organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le volume de traduction écrite dans les deux langues officielles s'élevait à 19 059 pages, ce qui représente environ 95 p. 100 du volume prévu. La direction a également détaché un traducteur au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour l'aider à répondre à ses besoins en services en langue française.

Au total, plus de 300 directions et organismes gouvernementaux ont eu recours au service de traduction :

	Volume réel		Volume prévu	
	Pages	Mots	Pages	Mots
Anglais-français	17 025	4 256 250	18 000	4 500 000
Français-anglais	2 034	508 500	2 100	525 000
<b>Total :</b>	<b>19 059</b>	<b>4 764 750</b>	<b>20 100</b>	<b>5 025 000</b>

Des services d'interprétation (traduction orale) ont été fournis aux tribunaux et tribunaux quasi judiciaires, à l'Assemblée législative et pour les audiences publiques, ainsi que lors de conférences et de réunions nationales dont le Manitoba était l'hôte. La demande, qui représentait 281 jours-personnes de travail d'interprétation et de recherche, a nécessité la participation à 150 séances d'interprétation. En 2007-2008, la demande de services d'interprétation pour les tribunaux et les tribunaux administratifs a augmenté de 22 p. 100.

Une terminologie (les équivalents de termes dans les deux langues officielles ainsi que des appellations officielles normalisées) est créée, conservée et mise à jour pour la province, et fournie au gouvernement, y compris aux sociétés de la Couronne, aux tribunaux et à l'Assemblée législative, ainsi qu'aux autres administrations qui en font la demande. Le Service a répondu aux demandes d'employés travaillant dans un secteur bilingue et occupant, au sein d'un ministère ou d'un organisme, un poste désigné aux termes de la politique sur les services en langue française, de même qu'aux demandes provenant d'autres autorités. En 2007-2008, le nombre de demandes a été de 878. Ainsi, 7 190 termes ont été fournis dans les deux langues officielles, soit le double des termes fournis en 2006-2007. La plupart des demandes avaient trait à de la terminologie devant être établie en vertu des nouvelles dispositions législatives.

### 3(b) Service de traduction

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 668,6	24,00	1 602,9	65,7
Autres dépenses	752,8		686,1	66,7
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(274,4)		(289,7)	(15,3)
Total des dépenses	2 147,0	24,00	1 999,3	147,7

## Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba préservent l'information consignée sous toutes les formes et elles en facilitent la consultation. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité, le mieux-être et la connaissance de soi individuelle et collective des communautés. Elles conservent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques contractés par la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif, qui est de préserver les documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. S'y ajoute un mandat discrétionnaire en ce qui concerne les documents des organismes publics locaux et ceux d'organismes et de particuliers du secteur privé manitobain.

Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson (ACBH), de 1670 à 1920, ont été inscrites au Registre de la mémoire du monde de l'UNESCO, lequel reconnaît le patrimoine documentaire important à l'échelle internationale. Les ACBH et le Fonds du séminaire de Québec de la bibliothèque de ce dernier sont les premières ressources patrimoniales documentaires canadiennes à être inscrites au registre. L'inscription a été annoncée par le directeur général de l'UNESCO en août 2007.

La Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) a donné 425,2 m de documents aux Archives du Manitoba en novembre 2007. C'est le premier don d'importance qu'elle a fait depuis qu'elle a cédé ses archives à la Province en 1994. Ce don assure la continuité des archives de la CBH et fournit des renseignements sur la gestion et l'exploitation de celle-ci tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Il y est notamment question de la période de transition qu'a vécue l'entreprise britannique, qui est devenue une entreprise canadienne. Ces archives montrent également l'empreinte sociale, culturelle et économique laissée par la CBH dans l'histoire du Canada, ainsi que l'évolution de l'économie canadienne et la naissance du secteur de la vente au détail.

Les collections du secteur privé ont vu 19,6 m de documents s'ajouter à leur inventaire en 2007-2008. Il est à noter, en particulier, l'acquisition des archives portant sur la vie et la carrière de H. Albert Hochbaum, célèbre naturaliste et environnementaliste. Ce dernier a exploité, de 1938 à 1984, la station expérimentale Delta Wildlife située à l'extrémité sud du lac Winnipeg, au nord de Portage-la-Prairie. Les archives font état des débuts de la recherche scientifique ayant trait à la sauvagine et à la faune en Amérique du Nord. Les textes sont accompagnés de milliers de diapositives et de photographies, d'œuvres d'art et de documents audiovisuels. Deux cadeaux à la Couronne (qui comprennent le don de la CBH) ont été évalués selon leur juste valeur marchande à 1,4 million de dollars.

En vertu de la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, le Bureau des documents du gouvernement est chargé d'encourager le gouvernement à tenir ses dossiers efficacement en établissant des politiques et des normes et en offrant des services de consultation afin de faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers. Des services d'entreposage sous contrôle, de récupération et de destruction des dossiers imprimés sont offerts au gouvernement, par l'intermédiaire du Centre de préarchivage du gouvernement. Les Archives contribuent activement à l'élaboration de stratégies efficaces de gestion de l'information électronique dans le cadre du groupe de travail interministériel Gestion de l'information Manitoba, qui encourage l'adoption de bonnes pratiques de gestion de l'information et des dossiers.

Le tableau suivant montre certaines des tâches accomplies pendant l'exercice par les Archives du Manitoba dans le cadre de leurs principales activités régulières :

<b>Activité de base</b>	<b>Chiffres réels 2007-2008</b>	<b>Activité de base</b>	<b>Chiffres réels 2007-2008</b>
Visites sur place pour la recherche	4 529	Documents privés acquis (mètres)	19,6
Demandes extérieures	12 221	Documents publics acquis (mètres)	2 433
Documents demandés	75 869	Centre de préarchivage - documents demandés par les ministères et organismes	24 900
Copies fournies (tous les médias)	75 869	Centre de préarchivage - documents transférés par les ministères et organismes (mètres)	17 551
Bobines de microfilm prêtées	1 255	Contacts avec des organismes publics donateurs	1 577
Visites guidées	267	Services d'appoint en matière d'archivage (visites, causeries, ateliers) (jours)	64,2

Les Archives du Manitoba ont mis en œuvre la deuxième étape de leur exposition sur Internet intitulée *Un regard en arrière : Notre patrimoine à portée de main*. Elle présente deux nouveaux Manitobains tels qu'ils apparaissent dans les dossiers des Archives. Il s'agit d'Hilda Blake (1878-1899), une orpheline anglaise dont le crime a ébranlé la petite ville de Brandon en 1899, et d'Alexander Kennedy (1781-1832), un Orcadien qui a traversé l'Atlantique afin de travailler pour la Compagnie de la Baie d'Hudson en Amérique du Nord, et qui a fondé l'une des plus importantes familles métisses du Manitoba. Les Archives ont également reçu une subvention de 5 000 \$ du Conseil canadien des archives par le truchement du Programme national de développement des archives. Cette subvention était destinée aux dossiers scolaires sur microfilms, qui sont de plus en plus consultés par les utilisateurs.

Une carte du détroit et de la baie d'Hudson, datant de 1709 et dessinée par Samuel Thornton, a été prêtée au Musée royal de l'Ontario d'octobre 2007 à janvier 2008, à l'occasion de l'exposition intitulée *Le Canada collectionne : des trésors de partout au pays*. À la demande du Musée, des collectionneurs privés et des musées de partout au Canada ont puisé de leurs propres collections les objets extraordinaires qui ont composé cette remarquable exposition.

### 3(c) Archives du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007- 2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (néгатif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	2 599,0	46,60	2 762,1	(163,1)
Autres dépenses	2 029,1		2 041,4	(12,3)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(514,3)		(459,1)	55,2
Total des dépenses	4 113,8	46,60	4 344,4	(230,6)

## Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée

Le Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée est né de la réorganisation des ressources existantes. Il vise à renforcer les initiatives portant sur l'accès à l'information et la vie privée au sein du gouvernement et des organismes publics locaux. Le Secrétariat demeure responsable de l'élaboration de politiques, de la coordination centrale et de l'administration relativement à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Au cours de l'exercice, le Secrétariat a conseillé les ministères dans le cadre de l'examen de leurs pratiques de gestion des renseignements personnels. Les ministères ont intégré dans leurs méthodes de travail les pratiques exemplaires en matière de vie privée utilisées dans le secteur public. De plus, des conseillers ont rencontré des gestionnaires et des employés dans chacun des ministères afin de les sensibiliser à l'importance du respect de la vie privée, plus particulièrement dans le cadre de nouvelles initiatives de prestation de services qui nécessitent la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels. Une trousse personnalisée d'évaluation du risque relatif à la vie privée, destinée aux ministères du gouvernement du Manitoba, est en cours d'élaboration. Cette trousse leur permettra d'évaluer leurs pratiques en matière de traitement des renseignements personnels et leur niveau de conformité avec les dispositions législatives. Le Secrétariat a également participé à la mise en œuvre d'une nouvelle initiative qui permettra d'afficher régulièrement sur Internet les dépenses annuelles du bureau du ministre afin que les Manitobains et Manitobaines puissent y accéder.

## Bibliothèque de l'Assemblée législative

La bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la conduite des affaires publiques et au développement d'une société bien informée en offrant, de façon efficace et impartiale, au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population de la province des services de renseignements spécialisés. Elle veille aussi à l'accès présent et futur aux œuvres publiées au Manitoba. La bibliothèque de l'Assemblée législative, qui est une des plus anciennes bibliothèques de la province, possède une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains et Manitobaines sur plus de 100 ans. Elle commande des livres, des rapports et des revues à des éditeurs du monde entier pour appuyer les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement.

Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 46 590 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 p. 100 étaient à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception. Au cours de l'exercice 2007-2008, les documents portant sur les questions autochtones, la justice, les ressources naturelles, les politiques et le leadership du gouvernement ont été grandement consultés.

Depuis 1919, l'Assemblée législative administre la loi en matière de dépôt légal dans la province afin que tout ouvrage publié au Manitoba soit conservé et accessible à des fins de recherche. En 2007-2008, la bibliothèque a reçu 450 livres et rapports annuels ainsi que 240 magazines et journaux manitobains grâce à la coopération et au soutien constants des éditeurs de la province. Voici des exemples notables de publications reçues en dépôt légal : *Step by step: stories of change in Winnipeg's Inner City: state of the Inner City report 2007* (Centre canadien de politiques alternatives); *Doing community economic development* (Fernwood Publishing); *The North End* (University of Manitoba Press); *Tuning the forks: a celebration of the Winnipeg Symphony Orchestra* (Don Anderson); *MTC 50: Manitoba Theatre Centre: 50 years* (Studio Publications) et une grande première pour la province : *The Encyclopedia of Manitoba* (Great Plains Publications).

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir sur demande à la clientèle gouvernementale des renseignements factuels, statistiques et comparatifs, ainsi que des documents précis. Au cours de l'exercice 2007-2008, la bibliothèque a répondu à près de 9 300 demandes de renseignements, et, en tout, les clients et le personnel ont utilisé 26 000 documents des collections de la bibliothèque pour leurs recherches. Par ailleurs, plus de 6 200 articles en texte intégral ont été téléchargés à partir de réseaux télématiques. Ces articles sont mis à la disposition des fonctionnaires et des députés par la bibliothèque.

Afin de continuer de partager les ressources documentaires, la bibliothèque a distribué 2 988 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines, par le truchement du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques peut à son tour servir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis plus de 40 ans, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue de participer à des accords d'échanges provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

### 3(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007- 2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	943,7	16,50	900,7	43,0
Autres dépenses	634,5		659,9	(25,4)
Total des dépenses	1 578,2	16,50	1 560,6	17,6

# Tourisme

Le Manitoba continue d'offrir un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Le tourisme est un pôle de développement communautaire qui peut aussi stimuler la croissance économique locale. Le tourisme est le cinquième secteur en importance au Manitoba. Grâce à lui, plus de 1,5 milliard de dollars s'ajoutent annuellement au produit intérieur brut de la province. De 1999 à 2004, les revenus provenant du tourisme au Manitoba ont augmenté de 24,5 p. 100, passant de 1,14 milliard de dollars en 1999 à 1,42 milliard en 2004. Depuis 2002, la croissance de l'industrie touristique au Manitoba est nettement plus importante que celle de toutes les autres provinces, à l'exception du Québec et de l'Alberta. La difficulté pour le Manitoba, et pour le Canada, est de maintenir la croissance de l'industrie en dépit des défis que pose le marché américain, de la sécurité frontalière à l'augmentation du prix de l'essence, en passant par l'appréciation du dollar canadien. En versant une aide financière à Voyage Manitoba ainsi qu'à d'autres initiatives en 2007-2008, le Secrétariat a soutenu l'industrie dans ses efforts pour tenter de relever ces défis.

Le Secrétariat du tourisme est attaché au développement du tourisme dans la province. Il soutient l'industrie dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer la qualité, la compétitivité et la durabilité de ses produits et services et pour promouvoir un tourisme accessible, de grande qualité et écologiquement viable au Manitoba. Le Secrétariat du tourisme supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de tourisme et veille à ce que les investissements de la province du Manitoba dans ce secteur soutiennent les priorités stratégiques générales. En partenariat avec Voyage Manitoba, organisme créé par la loi rattaché au Secrétariat, il contribue à la prospérité économique de la province en facilitant et en soutenant le développement d'un secteur touristique dynamique et écologiquement viable.

L'exercice 2007-2008 a marqué la troisième année d'existence du Secrétariat. Entre autres activités, il a facilité la planification du développement du tourisme par les collectivités et le secteur, il a administré la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, il a géré les investissements publics dans le tourisme, il a consulté d'autres ministères et des organismes centraux du Manitoba, et il a coordonné la participation du ministère à des manifestations et activités liées au tourisme. Les conseillers du Secrétariat du tourisme ont fourni à l'industrie des conseils spécialisés sur le tourisme d'aventure en plein air et sur le développement du tourisme autochtone et régional en ce qui concerne la faisabilité économique, la planification des activités, le financement des projets, la coordination de la qualité et des questions réglementaires, le tout à propos d'attractions, d'installations et de services touristiques existants ou envisagés.

Pendant l'exercice 2007-2008, conformément à l'engagement du gouvernement envers le développement économique durable, le Secrétariat a entrepris toute une gamme d'activités visant à étendre et à stimuler les activités touristiques saines et écologiques au Manitoba. Il a notamment appuyé les efforts de marketing et de promotion déployés pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air et il a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune. Ce programme, annoncé dans le discours du Trône de 2002, est une initiative continue destinée à accroître les possibilités d'observer des animaux dans des lieux caractéristiques, partout au Manitoba. L'exercice 2007-2008 a marqué la première année d'un programme de trois ans (2007-2008 à 2009-2010) visant à soutenir la mise en valeur et l'accroissement des activités liées à l'observation de la faune dans divers sites au Manitoba. Au cours de cet exercice, le programme a soutenu les initiatives d'aménagement et de mise en valeur des sites suivants : l'aire de gestion de la faune (AGF) du lac Whitewater, l'AGF du marais Oak Hammock, l'AGF de Narcisse et le parc provincial de la vallée du Pembina. Le site Web du programme d'investissement pour l'observation de la faune a également été enrichi et amélioré.

En 2007-2008, le Secrétariat avait également pour priorité d'aider les populations autochtones de la province à jouer un plus grand rôle dans le secteur touristique au Manitoba. Il a aidé l'organisme Eastside Aboriginal Sustainable Tourism Inc. à développer l'industrie du tourisme autochtone sur la rive est du lac Winnipeg, et a soutenu la croissance du festival autochtone Manito Ahbee et des Aboriginal Peoples Choice Music Awards. Également en 2007-2008, le Secrétariat a appuyé la commercialisation sélective

aux États-Unis de cinq camps de pêche que possède et exploite Northbound Adventure Tours, une entreprise autochtone du Nord-Ouest du Manitoba. Le Secrétariat a continué de soutenir le Village tribal autochtone White Buffalo, situé à la Fourche, ainsi qu'un nouveau programme de formation de « jeunes hôtes » autochtones. En partenariat avec Voyage Manitoba, il a augmenté la participation des produits autochtones dans huit encarts publicitaires mensuels parus dans des journaux canadiens et américains.

Le Secrétariat a continué de soutenir les activités de marketing de sept associations de tourisme régionales du Manitoba, ce qui a permis d'obtenir des investissements du secteur privé en appui à des initiatives de marketing régionales totalisant 250 000 \$. En outre, de pair avec Infrastructure et Transports Manitoba, le Secrétariat a administré le programme relatif aux panneaux Attractions étoiles. Ce programme permet de présenter les principaux sites touristiques du Manitoba aux touristes qui voyagent sur les routes de la province. En 2007-2008, deux sites ont été ajoutés à la liste des attractions, soit le Musée de l'Artillerie royale canadienne de Shilo et le Fort Gibraltar de Winnipeg, portant à 48 le nombre d'Attractions étoiles.

Le Secrétariat a continué de représenter le secteur du tourisme au sein du comité consultatif de Conservation Manitoba chargé d'étudier la délivrance de permis et d'approuver l'établissement d'exploitations touristiques durables axées sur les ressources naturelles manitobaines. Il a aussi fourni des services de consultation sur le développement du tourisme en relation avec diverses priorités stratégiques du gouvernement, dont le développement économique durable, le développement économique communautaire, les initiatives stratégiques « Comblent l'écart » et « Créer des possibilités », le développement économique du Nord et la revitalisation du centre-ville. Le Secrétariat a également contribué au transfert des installations de Gull Harbour Resort à des intérêts du secteur privé et offert des services de consultation continus à Venture Manitoba Tours Ltd. dans la gestion du terrain de golf de Falcon Lake.

#### 4(b) Secrétariat du tourisme

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007- 2008 (en milliers de dollars)	ETP	Budget 2007-2008 (en milliers de dollars)	Écart positif (négatif)
Salaires et avantages sociaux	276,9	3,00	277,1	(0,2)
Autres dépenses	379,0		614,0	(235,0)
Subventions	470,0		480,0	(10,0)
Total des dépenses	1 125,9	3,00	1 371,1	(245,2)

# Sport

Le Secrétariat du sport conseille et informe le gouvernement quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en matière de sport, en plus de gérer les investissements continus de la Province dans le développement du sport. Ces efforts visent à inciter les Manitobains et Manitobaines à faire plus de sport, à améliorer les performances des athlètes du Manitoba dans le cadre de compétitions régionales, nationales et internationales, à renforcer l'image du Manitoba au sein des communautés sportives nationales et internationales, et à tirer le maximum des événements sportifs qui se déroulent au Manitoba. De plus, le Secrétariat fournit un soutien administratif à la Commission manitobaine de la boxe.

En 2007–2008, le Secrétariat a assumé la gestion du financement annuel et du financement de projets de Sport Manitoba afin de soutenir la mise en œuvre de la politique en matière de sport de la Province. Le gouvernement, par l'intermédiaire de Sport Manitoba, procure des ressources et du financement pour mettre en œuvre certaines initiatives de développement sportif comme le partenariat bilatéral Canada-Manitoba pour le développement du sport, les Jeux du Manitoba, Équipe Manitoba, KidSport™, la reconnaissance des entraîneurs et des officiels, le Programme de perfectionnement des athlètes d'élite et le programme de promotion du respect dans le sport.

Pratiquement tous les Manitobains et Manitobaines sont concernés par le sport. En effet, plus de 275 000 personnes sont inscrites à des programmes de sport amateur un peu partout dans la province, et des milliers s'ajoutent à ce nombre à titre de bénévoles. Le secteur du sport joue un rôle clé dans l'économie manitobaine. En fait, la participation des Manitobains et Manitobaines à différents programmes sportifs montre bien leur volonté d'adopter un mode de vie sain et actif. Le Secrétariat appuie et encourage Sport Manitoba dans ses efforts pour promouvoir et accroître la participation sportive de la population manitobaine à tous les niveaux, qu'il s'agisse de programmes communautaires locaux ou de perfectionnement des athlètes d'élite. Plus particulièrement, le Secrétariat collabore avec Sport Manitoba en vue de faciliter l'accès aux programmes sportifs des Manitobains et Manitobaines qui éprouvent des problèmes d'ordre social, économique, géographique ou démographique.

Le partenariat bilatéral Canada-Manitoba pour le développement du sport a permis d'encourager et d'appuyer une augmentation de la capacité sportive et de la participation au sport dans les populations et les collectivités aux prises avec des obstacles les empêchant de s'adonner pleinement au sport, en mettant l'accent sur les collectivités des régions éloignées du Manitoba. L'exercice 2007–2008 a marqué la première année de la prolongation de trois ans du partenariat pour le développement du sport. Parmi les projets menés à bien, notons ce qui suit : cibler 14 communautés qui ont bénéficié de services de planification, de budgétisation et de financement; assurer la formation d'au plus 500 entraîneurs et officiels autochtones, et veiller à ce que 700 nouveaux adultes suivent la formation sur le RCR et les premiers soins. Six athlètes autochtones étaient membres de l'équipe qui a remporté la médaille de bronze aux Jeux d'été de l'Ouest canadien l'an dernier. Le Run, Jump and Throw Program (programme courir, sauter et lancer) a été présenté dans 41 écoles de la Division scolaire Frontier et dans huit écoles des Premières nations. Pour la première fois, les habitants d'Island Lake ont participé aux Jeux autochtones qui ont eu lieu au Manitoba, notamment en fournissant du matériel, en assurant le transport de 300 participants, et en formant des entraîneurs et des leaders. En collaboration avec Hockey Manitoba, un programme de formation approfondie des entraîneurs a été donné dans cinq communautés du secteur nord de la région d'Entre-les-Lacs. Le Secrétariat soutient le Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre qui s'efforce d'offrir aux jeunes Autochtones de Winnipeg des occasions de participer à des activités sportives et de devenir des leaders.

Le Secrétariat offre un soutien direct à d'importantes manifestations sportives ayant lieu dans la province. Parmi les événements qui se sont déroulés au Manitoba en 2007–2008, notons le Championnat du monde de hockey féminin 2007 et le Brier Tim Hortons 2008. Les événements suivants ont également reçu le soutien du Secrétariat : le 2007 Canadian Native Fastball Championships, le Championnat de volleyball masculin de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et des Caraïbes 2007 et le 2008 Western Regional Pond Hockey Championships.

En 2007–2008, le Secrétariat a continué d’offrir son soutien administratif à la Commission manitobaine de la boxe. Cette dernière a autorisé sept manifestations d’importance au cours de l’exercice.

Le Secrétariat, en collaboration avec Sport Manitoba, représente toujours la Province du Manitoba quant aux affaires intergouvernementales ayant trait au sport, notamment auprès du Conseil interprovincial du sport et des loisirs. Le président-directeur général de Sport Manitoba a également assumé, de pair avec Sport Canada, la co-présidence du Comité fédéral-provincial/territorial du sport.

Au cours de l’exercice 2007-2008, les athlètes manitobains se sont démarqués par leurs performances exceptionnelles, tant à l’échelle nationale qu’internationale. Ils ont obtenu huit médailles d’or dans le cadre d’importantes compétitions internationales.

## Services de soutien

Des ressources ont été fournies à l’occasion d’initiatives sportives spéciales et relativement à l’administration des coûts attribuables à la prestation de programmes sportifs.

### 4(d) Salaires et avantages sociaux

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Salaires	220,6	2,50	184,3	36,3

### 4(d) Autres dépenses

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	(en milliers de dollars)	
Autres dépenses	80,5		74,0	6,5

## Aide financière

Le Secrétariat a offert une aide financière sous forme de subventions à plusieurs organismes et manifestations sportives qui ne font pas partie des activités de Sport Manitoba. En 2007-2008, une aide financière sous forme de subventions provenant du portefeuille du Sport a été versée au Centre de volley-ball de l’équipe du Canada, à la Commission manitobaine de la boxe et au Partenariat Canada-Manitoba pour le développement du sport.

**4(d) Aide financière**

<b>Dépenses par affectation secondaire</b>	<b>Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)</b>	<b>Budget 2007-2008</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>
		<b>ETP</b>	
			<b>(en milliers de dollars)</b>
Aide financière totale	212,4	228,4	(16,0)

## Dépenses en immobilisations - Subventions

Les programmes de subventions d'immobilisations du ministère offrent des fonds pour l'entretien et la réparation d'installations culturelles importantes. Ils viennent en aide aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine pour des travaux de préservation. Ils fournissent également des subventions à des organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets d'immobilisations présentant des avantages récréatifs et sociaux à long terme pour l'ensemble de la collectivité.

### Organismes culturels

Au cours de l'exercice 2007-2008, des subventions d'immobilisations totalisant 922 300 \$ ont été versées à de grands organismes culturels.

Une aide aux immobilisations a été versée au Musée du Manitoba pour la réfection de la Galerie des sciences. Le Musée a pu rouvrir la galerie le 6 mars 2008. Celle-ci a été modernisée et comprend maintenant une nouvelle « aire d'exploration des sciences » et plusieurs autres expositions captivantes. Cette réfection a été rendue possible grâce à un partenariat entre les secteurs public et privé et le Musée. La principale subvention d'immobilisations versée par le Manitoba, soit 300 000 \$, a permis d'obtenir 200 000 \$ en commandite du secteur privé. Le Musée a également obtenu 50 000 \$ pour les frais d'entretien.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba a reçu 304 200 \$ pour des projets d'entretien et de réparation. À la suite de travaux de désamiantage, financés à même le compte de passif environnemental, le Centre culturel franco-manitobain a reçu 119 200 \$ pour des projets de modernisation du bâtiment. Artspace a reçu 40 000 \$ pour effectuer des réparations importantes, notamment à sa plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants. Parmi les autres organismes qui ont touché des fonds pour des travaux mineurs de réparation ou de modernisation, mentionnons l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba (32 300 \$), la Galerie des beaux-arts de Winnipeg (26 600 \$), le Ukrainian Cultural and Education Centre (20 000 \$), le Winnipeg Film Group (25 000 \$) et le Peguis School Board (5 000 \$).

#### 5(a) Organismes culturels

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)	Budget 2007-2008		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Total des subventions	39 722,4	-	40 925,0	(1 202,6)

### Bâtiments historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine vise à aider les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques et qualifiés de sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg. Le programme a pour but de s'assurer que les travaux sont conformes aux normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Au cours de l'exercice 2007-2008, 76 demandes de subventions ont été reçues, et 37 demandes totalisant 210 000 \$ ont été approuvées.

**5(b) Bâtiments historiques**

<b>Dépenses par affectation secondaire</b>	<b>Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)</b>	<b>Budget 2007-2008</b>		<b>Écart positif (négatif)</b>
		<b>ETP</b>	<b>\$</b>	
Total des subventions	210,0	-	210,0	0,0

# Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets d'immobilisations destinés à procurer à la population des avantages récréatifs et sociaux à long terme.

Le programme administre des subventions d'équipement de contrepartie et offre des services de consultation technique, afin d'aider des organismes dans tout le Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

Les groupes communautaires promoteurs des projets peuvent demander une subvention représentant jusqu'à 50 p. 100 des premiers 15 000 \$ du coût du projet, puis le tiers du coût au-delà de cette somme, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés comme admissibles les frais suivants : achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les promoteurs des projets peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions d'autres sources, provinciales et autres. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et du prêt d'équipement lourd peut aussi être comptabilisée dans leur contribution.

En 2007–2008, on a annoncé que le budget du Programme Place aux communautés s'établirait à 4,5 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. Cette hausse de 50 p. 100 vise à contrer l'augmentation des coûts de construction et contribuera à combler les besoins des Manitobains et Manitobaines en matière d'installations récréatives. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'un engagement général exposé dans le discours du Trône consistant à doubler l'aide financière accordée pour les installations récréatives partout au Manitoba.

Sont admissibles au programme les projets visant des installations récréatives, des bibliothèques, des musées, des installations culturelles, des parcs de quartier, des garderies, des centres d'activités pour personnes âgées, des installations pour personnes handicapées et des centres de ressources communautaires.

Les demandes sont reçues une fois par an. Au cours de l'exercice 2007-2008, le programme a reçu un nombre de demandes d'aide financière supérieur à la moyenne, soit 492, pour des projets évalués globalement à plus de 40,6 millions de dollars. Les renseignements concernant la disponibilité des fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- le site Internet du gouvernement du Manitoba;
- des communiqués de presse envoyés à tous les quotidiens, hebdomadaires, mensuels, journaux ethniques et bulletins du Manitoba;
- des envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, préfets et directeurs municipaux, chefs des Premières Nations, directeurs des loisirs et présidents des commissions des loisirs;
- des envois directs aux organismes-cadres représentant des sous-organisations sans but lucratif ethniques, culturelles, artistiques et sportives, et des organismes de personnes âgées, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier, sur demande. On peut également se les procurer au bureau du programme Place aux communautés, ainsi que dans les six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du ministère. Ces bureaux peuvent également aider à remplir le formulaire et à satisfaire aux exigences concernant les documents requis. Le personnel des régions et celui affecté au programme étudient les demandes et les classent par ordre de priorité en fonction des critères établis.

Pendant l'exercice 2007-2008, 300 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 3 millions de dollars. La valeur des investissements locaux obtenus pour les projets approuvés était de 89,9 millions de dollars. Quand tous les projets seront terminés, 3 000 emplois dans la construction, représentant 15 000 semaines de travail, devraient avoir été créés. La méthode d'évaluation des demandes accorde la priorité aux projets entrepris dans des quartiers où le taux de chômage est supérieur à la moyenne provinciale et où le revenu par habitant est inférieur à celle-ci.

Le chef du programme et l'expert-conseil en installations offrent des services de consultation technique aux groupes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent, entre autres, sur la conception des projets, les prévisions de coûts pour la réalisation et l'exploitation, le respect des règlements, la fourniture d'esquisses, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. Pendant l'exercice 2007-2008, le personnel et les partenaires des services régionaux ont offert des services de consultation directs et sur place à plus de 450 clients ministériels. Le personnel a visité plus de 500 sites de projet et a donné des conseils en matière de planification afin d'améliorer la qualité, l'économie et la durabilité des projets des clients.

Le programme Place aux communautés fournit des services de première ligne pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique de bâtiments écologique et de la réalisation des objectifs de développement durable, en fournissant des conseils et des directives aux organismes communautaires tout au long du processus de construction de bâtiments écologiques. Par exemple, le programme a aidé la société pour la protection des animaux à dépasser les exigences de base de la politique de bâtiments écologiques du Manitoba afin d'atteindre la cote « or » de la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour les bâtiments écologiques à haute performance énergétique.

En plus du travail sur place, le programme a organisé et animé 25 ateliers et conférences où plus de 400 bénévoles et membres du personnel de 250 organisations sans but lucratif ont trouvé des solutions pour améliorer la planification de leurs projets et leur recherche de subventions. Par son service de consultation sur place, le programme permet aux planificateurs communautaires de réaliser des économies et des réductions de coûts évaluées à 60 millions de dollars par an.

#### **6(c) Programme Place aux communautés**

<b>Dépenses par affectation secondaire</b>	<b>Dépenses réelles 2007-2008 (en milliers de dollars)</b>	<b>Budget 2007-2008</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>	
		<b>FTE</b>	<b>(en milliers de dollars)</b>	
Total des subventions	2 481,3	-	2 500,0	(18,7)

## Commissions et organismes

Les commissions et organismes suivants relèvent directement du ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport. À moins qu'il n'en soit précisé autrement, leurs rapports annuels sont déposés séparément à l'Assemblée législative.

### Centre culturel franco-manitobain

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) répond aux besoins culturels de la communauté francophone du Manitoba en offrant des programmes culturels, en fournissant des services aux artistes et aux organisations artistiques, et en gérant un établissement où la communauté francophone tient des activités culturelles et sociales. Les objectifs de l'organisme sont de soutenir, d'encourager et de parrainer, par tous les moyens possibles, tout type d'activités culturelles en français et de faire en sorte que toute la population manitobaine puisse découvrir la culture canadienne-française.

### Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine formule, à l'intention du ministre, des recommandations sur le Programme de subventions destinées au patrimoine en fonction des besoins de la population en matière de répertoire, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporation sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds dans le cadre du programme. Son rapport est compris dans le rapport de la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (voir page 22).

### Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement qui a été créé en 1965 afin de promouvoir l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Le Conseil accorde des subventions aux organisations artistiques et aux artistes professionnels dans divers domaines artistiques, dont les suivants : éducation artistique, art littéraire, arts du spectacle et arts visuels. Les demandes de subventions sont examinées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs et le principal critère pris en compte est l'excellence artistique.

### Société du Centre du centenaire du Manitoba

L'organisme, qui est régi par la *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba*, est une société de la Couronne de la Province du Manitoba. La Société a pour mandat d'entretenir et de mettre en valeur les biens et les installations utilisés par les organisations et les particuliers du domaine des arts visuels et du spectacle, y compris la salle de concerts du Centre du centenaire, le Musée du Manitoba et le planétarium, le Manitoba Theatre Centre, le Warehouse Theatre, l'édifice Artspace et le Manitoba Production Centre.

### Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

À titre de société constituée en vertu de la *Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*, la Société favorise la croissance des industries de l'enregistrement cinématographique et sonore au Manitoba et met sur pied des programmes visant à offrir, entre autres, un soutien financier à ces industries.

## **Commission de classification cinématographique du Manitoba**

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission est habilitée à classer les films et les vidéocassettes destinés à un usage public ou à domicile, sans toutefois pouvoir les censurer. Elle est également habilitée à réglementer la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par l'Entertainment Software Ratings Board. La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre personnel nommés par le gouvernement. Son rapport est compris dans celui de la Division de l'administration et des finances (voir page 14).

## **Conseil manitobain du patrimoine**

Constitué en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, le Conseil manitobain du patrimoine est un organisme consultatif qui fournit des conseils d'expert de façon impartiale lorsque des questions se rapportant au patrimoine sont portées à son attention, comme des évaluations et des recommandations sur la commémoration de personnes, d'événements et de lieux ou la qualification de biens qui ont une importance pour le patrimoine provincial. Les recommandations du Conseil, si elles sont acceptées par le ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées dans le rapport annuel de cette dernière (voir page 27).

## **Sport Manitoba**

Sport Manitoba est le principal organisme chargé de la planification, de la programmation et du financement visant à favoriser le développement du sport amateur dans la province. L'organisme se concentre principalement sur les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles.

Le rapport annuel de Sport Manitoba figure sur le site du ministère à l'adresse suivante : [http://www.gov.mb.ca/chc/ar/images/sport\\_ar\\_fr\\_2006\\_07.pdf](http://www.gov.mb.ca/chc/ar/images/sport_ar_fr_2006_07.pdf).

## **Voyage Manitoba**

En vertu de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, Voyage Manitoba est un organisme de la Couronne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005. Il a été créé en vue de favoriser le développement, la croissance et la diversité de l'industrie touristique au Manitoba. Cet organisme a pour mandat de faire connaître le Manitoba comme destination touristique intéressante, d'offrir des services aux visiteurs et des services d'information appropriés, de favoriser la croissance et la compétitivité de l'industrie touristique, et de sensibiliser davantage le public au tourisme.

## **Venture Manitoba Tours Ltd.**

Venture Manitoba Tours Ltd. a été créée en vertu de la *Loi sur les corporations* et gère le terrain de golf de Falcon Lake, qui appartient à la Province. Les états financiers de la société sont publiés dans les comptes publics de la Province et sont examinés par le Comité des comptes publics de l'Assemblée législative.

# États financiers

## Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

### État de rapprochement

(milliers de \$)

Détails	Budget de 2007-2008
Budget des dépenses principal 2007-2008	85,023.7
Transfert de crédits venant de :	
- Crédits d'autorisation : Service de traduction	200.0
- Crédits d'autorisation : Initiative des endroits historiques	516.5
- Crédits d'autorisation : Réforme interne (pour les coûts liés aux Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et au Musée canadien des droits de la personne)	42,262.5
<b>Budget de 2007-2008</b>	<b>128,002.7</b>

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2007-2008 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2006-2007 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-1 Administration et finances</b>					
31.0	(a) Traitement du ministre	41.9	30.3	11.6	
	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
538.4	Salaires et avantages sociaux	534.4	525.5	8.9	
58.0	Autres dépenses	57.4	58.0	(0.6)	
	(c) Services administratifs et financiers				
1,585.8	Salaires et avantages sociaux	1,559.8	1,558.7	1.1	
389.1	Autres dépenses	354.2	363.0	(8.8)	
	(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba				
232.3	Salaires et avantages sociaux	242.7	249.4	(6.7)	
312.5	Autres dépenses	312.3	286.3	26.0	
<b>3,147.1</b>	<b>Total 14-1</b>	<b>3,102.7</b>	<b>3,071.2</b>	<b>31.5</b>	
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b>					
	(a) Haute direction				
404.7	Salaires et avantages sociaux	399.0	320.4	78.6	
1,784.7	Autres dépenses	1,811.7	71.4	1,740.3	1
11,349.8	(b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels	11,671.8	11,089.1	582.7	2
8,661.4	(c) Conseil des Arts du Manitoba	8,661.4	8,461.4	200.0	1
413.7	(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine	386.7	400.5	(13.8)	
	(e) Direction des arts				
632.2	Salaires et avantages sociaux	660.6	600.4	60.2	
180.2	Autres dépenses	179.5	219.1	(39.6)	
3,535.7	Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3,535.7	3,360.7	175.0	
3,359.0	Subventions	3,315.6	3,353.1	(37.5)	

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2007-2008 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2006-2007 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note <i>expl.</i>
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite)</b>					
(f) Direction des services de bibliothèques publiques					
940.3	Salaires et avantages sociaux	928.6	830.5	98.1	
824.8	Autres dépenses	827.0	794.6	32.4	
5,138.2	Subventions	5,137.2	5,149.8	(12.6)	
(g) Ressources historiques					
1,470.7	Salaires et avantages sociaux	1,434.9	1,410.1	24.8	
788.4	Autres dépenses	768.4	804.6	(36.2)	
1,007.9	Subventions	1,007.9	948.1	59.8	
(h) Loisirs et services régionaux					
1,723.8	Salaires et avantages sociaux	1,674.6	1,642.2	32.4	
484.2	Autres dépenses	460.0	553.8	(93.8)	
4,849.6	Subventions	4,817.8	4,710.3	107.5	
(200.0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(200.0)	(250.0)	50.0	
<b>47,349.3</b>	<b>Total 14-2</b>	<b>47,478.4</b>	<b>44,470.1</b>	<b>3,008.3</b>	
<b>14-3 Documentation et information</b>					
(a) Service de communication du Manitoba					
3,904.0	Salaires et avantages sociaux	3,940.8	3,840.1	100.7	
1,257.1	Autres dépenses	1,077.6	1,132.1	(54.5)	
1,966.5	Publicité du secteur public	1,936.4	1,957.1	(20.7)	
(2,675.3)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2,698.5)	(2,711.6)	13.1	
(b) Service de traduction					
1,602.9	Salaires et avantages sociaux	1,668.6	1,596.2	72.4	
686.1	Autres dépenses	752.8	745.2	7.6	3
(289.7)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(274.4)	(283.8)	9.4	

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2007-2008 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2006-2007 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note <i>expl.</i>
<b>Documentation et information (suite)</b>					
<b>(c) Archives du Manitoba</b>					
2,762.1	Salaires et avantages sociaux	2,599.0	2,661.7	(62.7)	
2,041.4	Autres dépenses	2,029.1	2,031.8	(2.7)	
(459.1)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(514.3)	(486.4)	(27.9)	
<b>(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative</b>					
900.7	Salaires et avantages sociaux	943.7	850.9	92.8	
659.9	Autres dépenses	634.5	606.8	27.7	
<b>12,356.6</b>	<b>Total 14-3</b>	<b>12,095.3</b>	<b>11,940.1</b>	<b>155.2</b>	
<b>14-4 Tourisme et sport</b>					
<b>(a) Voyage Manitoba</b>					
7,844.3	Subventions	7,844.3	7,476.6	367.7	1
(500.0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(500.0)	(500.0)	-	
<b>(b) Secrétariat du tourisme</b>					
277.1	Salaires et avantages sociaux	276.9	268.5	8.4	
614.0	Autres dépenses	379.0	552.6	(173.6)	
480.0	Subventions	470.0	347.0	123.0	
<b>(c) Sport Manitoba</b>					
11,645.0	Subventions	11,645.0	10,970.0	675.0	1
<b>(d) Secrétariat du sport</b>					
184.3	Salaires et avantages sociaux	220.6	174.7	45.9	
74.0	Autres dépenses	80.5	64.6	15.9	
228.4	Subventions	212.4	225.7	(13.3)	
<b>20,847.1</b>	<b>Total 14-4</b>	<b>20,628.7</b>	<b>19,579.7</b>	<b>1,049.0</b>	

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2007-2008 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2006-2007 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-5 Subventions en capital</b>					
40,925.0	(a) Organismes culturels	39,722.4	899.5	38,822.9	4
210.0	(b) Édifices historiques	210.0	210.0	-	
2,500.0	(c) Programme Place aux communautés	2,481.3	2,174.4	306.9	5
<b>43,635.0</b>	<b>Total 14-5</b>	<b>42,413.7</b>	<b>3,283.9</b>	<b>39,129.8</b>	
<b>14-6 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations</b>					
160.1	(a) Service de bureautique	160.6	161.0	(0.4)	
357.5	(b) Amortissement	365.3	275.6	89.7	6
150.0	(c) Frais d'intérêts	147.3	116.4	30.9	6
<b>667.6</b>	<b>Total 14-6</b>	<b>673.2</b>	<b>553.0</b>	<b>120.2</b>	
<b>128,002.7</b>	<b>DÉPENSES TOTALES 14</b>	<b>126,392.0</b>	<b>82,898.0</b>	<b>43,494.0</b>	

Note : (a) Les prévisions comprennent les transferts de fonds venant des autorisations de crédits indiqués dans l'état de rapprochement, en page 44.

Explications :

- 1 Attribuable au financement approuvé pour le secrétariat du Manitoba des Jeux olympiques de 2010 et pour le Comité d'organisation de Vancouver.
- 2 Attribuable au financement approuvé pour la Winnipeg Symphony Orchestra en 2007-2008.
- 3 Attribuable à l'augmentation du volume de service offert aux sociétés d'État en 2007-2008.
- 4 Attribuable au financement approuvé pour la contribution de la Province relative au Musée canadien des droits de la personne.
- 5 Attribuable à la diminution du nombre de réclamations reçues pour des projets approuvés au cours des années précédentes.
- 6 Attribuable à l'augmentation des charges d'amortissement et d'intérêts liées aux nouveaux projets d'immobilisations au Centre du centenaire du Manitoba.

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des recettes selon la source

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Budget 2006-2007 (milliers de \$)	Budget 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Source	Recettes réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Prévisions 2007-2008 (milliers de \$)	Écart (milliers de \$)	Note expl.
<b>Programmes de fonctionnement existants</b>							
Autres recettes							
700.5	811.2	110.7	Hudson's Bay History Foundation	811.2	888.6	(77.4)	
303.4	254.0	(49.4)	Documentation et information - paiement de services	254.0	285.9	(31.9)	
700.5	736.6	36.1	Commission de classification cinématographique du Manitoba - paiement de services	736.6	570.0	166.6	1
336.8	343.6	6.8	Archives du Manitoba - paiement de services	343.6	328.2	15.4	
331.1	310.0	(21.1)	Publications officielles - paiement de services	310.0	388.5	(78.5)	
195.5	174.4	(21.1)	Service de traduction - paiement de services	174.4	106.8	67.6	2
5.2	3.3	(1.9)	Divers	3.3	2.9	0.4	
<b>2,573.0</b>	<b>2,633.1</b>	<b>60.1</b>	<b>Total des autres recettes</b>	<b>2,633.1</b>	<b>2,570.9</b>	<b>62.2</b>	
Gouvernement du Canada							
501.1	516.5	15.4	Initiative des endroits historiques	516.5	388.6	127.9	3
77.1	77.1	-	- Programme des langues officielles dans l'enseignement	77.1	77.1	-	
<b>578.2</b>	<b>593.6</b>	<b>15.4</b>	<b>Total des recettes du gouvernement du Canada</b>	<b>593.6</b>	<b>465.7</b>	<b>127.9</b>	
<b>3,151.2</b>	<b>3,226.7</b>	<b>75.5</b>	<b>TOTAL DES RECETTES - PROGRAMMES DE FONCTIONNEMENT EXISTANTS - 14</b>	<b>3,226.7</b>	<b>3,036.6</b>	<b>190.1</b>	

Explication :

- 1 Attribuable à l'augmentation du nombre de films soumis à la classification.
- 2 Attribuable à l'augmentation du volume de services de traduction demandés par les sociétés d'État et les organismes de service spécial.
- 3 Attribuable au report du financement approuvé en 2006-2007 du gouvernement du Canada relatif à l'Initiative des endroits historiques.

# Historique

## Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2004 à 2008 clos le 31 mars  
(milliers de \$)

AFFECTATION		DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES*									
		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
		ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
14-1	Administration et finances	42.00	2,851.5	39.00	2,821.8	38.60	2,848.7	36.60	3,071.2	36.60	3,102.7
14-2	Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	90.85	40,824.7	86.75	41,594.6	85.05	43,414.8	88.05	44,470.1	88.05	47,478.4
14-3	Documentation et information	158.50	11,227.9	154.50	11,305.7	153.10	11,903.7	153.10	11,940.1	153.10	12,095.3
14-4	Tourisme	39.41	18,772.7	37.41	19,347.2	5.00	19,271.8	5.50	19,579.7	5.50	20,628.7
14-5	Subventions en capital		3,601.8		3,025.5		3,574.9		3,283.9		42,413.7
14-6	Amortissement		285.3		457.3		569.8		553.0		673.2
<b>TOTAL</b>		<b>330.76</b>	<b>77,563.9</b>	<b>317.66</b>	<b>78,552.1</b>	<b>281.75</b>	<b>81,583.7</b>	<b>283.25</b>	<b>82,898.0</b>	<b>283.25</b>	<b>126,392.0</b>

\* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.

## Mesures du rendement

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2007-2008. Il s'agit de la troisième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères se veulent un complément aux résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour obtenir plus de renseignements sur le gouvernement du Manitoba et la présentation de rapports sur le rendement, consultez la page Web suivante : [www.manitoba.ca/rendement](http://www.manitoba.ca/rendement). Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
1. La quantité de <b>films réalisés</b> au Manitoba. On se sert des données produites par la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba.	Dans l'ensemble, l'industrie des arts et du spectacle est une de celles qui croissent le plus vite dans le monde. L'industrie du film, en particulier, crée de nombreux emplois par rapport aux fonds investis, elle rehausse le profil national et international du Manitoba et elle attire des investissements étrangers dans la province.	En 2000, la valeur des films réalisés au Manitoba a été légèrement supérieure à 50 millions de dollars.	En 2007, l'industrie manitobaine du film a mené des activités de production qui ont eu des retombées de l'ordre de 123,4 millions de dollars.	Le seuil de 100 millions de dollars découlant d'activités de production envisagé par le ministère a été atteint en 2003, après quoi les résultats ont été les suivants : 110 M\$ en 2004, 124 M\$ en 2005, 114 M\$ en 2006 et 123,4 M\$ en 2007. Bien qu'un niveau record de 124 millions de dollars ait été atteint en 2005, les résultats montrent que le volume de production continue dans l'ensemble à augmenter.	La crainte que la remontée du dollar canadien ait une incidence négative sur le volume de production au Manitoba en 2007 semble s'être calmée. En 2008, une grève des acteurs aux États-Unis pourrait avoir une incidence sur le taux de productions étrangères, de coproductions et de productions autochtones.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>2. La <b>taille de l'industrie touristique</b> du Manitoba, en suivant les données de Statistique Canada sur les dépenses annuelles des touristes et le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne. Les données ont été mises en rapport avec les pourcentages de croissance de l'industrie calculés par le Conference Board du Canada.</p>	<p>L'industrie touristique a un effet direct et immédiat sur la balance commerciale de la province. Une industrie vigoureuse peut attirer des investissements étrangers au Manitoba et conserver dans la province les dollars manitobains.</p>	<p>En 2000, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a atteint 3,9 millions. Quelque 1,19 milliard de dollars ont été dépensés au Manitoba en frais de voyage et en dépenses liées au tourisme.</p>	<p>En 2006, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a totalisé 7,7 millions. Selon les estimations, plus de 1,5 milliard de dollars ont été dépensés au Manitoba en frais de voyage et en dépenses liées au tourisme.</p>	<p>Les activités et les recettes annuelles du tourisme sont en hausse. De 2000 à 2004, le nombre de visites de touristes, exprimé en jours-personne, a augmenté pour atteindre cinq millions, et les dépenses liées au tourisme ont atteint 1,42 milliard de dollars. En 2006, les activités et les recettes dans le domaine du tourisme ont continué d'augmenter.</p> <p>Le tourisme est la plus grosse industrie du monde en temps de paix. À l'échelle mondiale, l'industrie continue de croître rapidement. Depuis le 11 septembre 2001, cependant, les touristes américains voyagent de plus en plus au pays : les problèmes de sécurité aux frontières, la hausse du coût de l'essence et la fluctuation des taux de change minent la</p>	<p>Les données de base comparables à celles de 2000 ont été fournies par Statistique Canada jusqu'en 2004. Les changements apportés à ses méthodes pour 2005 et au-delà font en sorte qu'il n'est plus possible de faire une comparaison directe avec les chiffres publiés par Statistique Canada pour 2005 et au-delà. On utilise plutôt les données sur la croissance de l'industrie touristique recueillies par le Conference Board du Canada d'une année à l'autre, en fonction des données pour 2004 de Statistique Canada. Les données recueillies par Statistique Canada dans l'avenir comprendront seulement les dépenses liées au tourisme récepteur.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				capacité du Canada d'attirer les touristes américains. Le nombre de voyages de Canadiens au Canada même et celui des visiteurs d'outre-mer continuent de croître, mais le nombre de visites d'Américains au Canada va en fléchissant.	
3. L'incidence économique, le nombre, la taille et le profil des <b>événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux</b> qui se tiennent au Manitoba.	Le ministère cherche à maximiser les retombées des événements sportifs présentés dans la province. Les retombées comprennent le perfectionnement des entraîneurs et des athlètes manitobains, les répercussions positives sur l'économie des collectivités et de la province et le rehaussement de l'image de la province.	En 2005-2006, 38 championnats sportifs régionaux, nationaux et internationaux ont eu lieu au Manitoba, ce qui s'est soldé par 33 000 séjours de plus de 24 heures par les participants et les spectateurs assistant à des événements sportifs amateurs au Manitoba. Plus de 18 000 séjours de ce genre ont été attribuables à des spectateurs venus de l'extérieur de la province.	En 2007-2008, 33 événements régionaux, nationaux et internationaux ont eu lieu au Manitoba, ce qui a entraîné environ 26 500 séjours de plus de 24 heures. En outre, environ 10 000 séjours de ce genre étaient attribuables à des spectateurs de l'extérieur de la province venus assister à ces événements.	Le nombre total de séjours de plus de 24 heures et de séjours de ce genre attribuables à des spectateurs de l'extérieur de la province a diminué en 2007-2008, principalement en raison des Jeux des aîné(e)s du Canada et des Jeux olympiques spéciaux du Canada (Jeux d'été) qui ont eu lieu au Manitoba en 2006.	Les retombées varient en fonction de l'événement. Les compétitions unisports ont des avantages importants sur le perfectionnement des jeunes athlètes et des entraîneurs. Les jeux multisports et les championnats internationaux améliorent l'image de marque de la province sur les plans national et international. Les tournois participatifs pour enfants et personnes âgées ont des retombées importantes sur l'économie.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>4. Les <b>niveaux d'activité physique</b> des Manitobains et Manitobaines, en suivant le pourcentage de Manitobains et Manitobaines qui font de l'activité physique par rapport aux tendances observées antérieurement.</p>	<p>L'activité physique est un facteur qui contribue grandement à la santé personnelle.</p>	<p>En 1994, la répartition des Manitobains et Manitobaines en fonction de leur niveau d'activité physique était la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 19 %</li> <li>- Modérément actifs : 24 %</li> <li>- Inactifs : 51 %</li> </ul>	<p>En 2007, la répartition des Manitobains et des Manitobaines en fonction de leur niveau d'activité physique était la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 28 %</li> <li>- Modérément actifs : 24 %</li> <li>- Inactifs : 46 %</li> </ul>	<p>La tendance est à l'accroissement de l'activité physique.</p>	<p>Les données sur l'activité physique sont communiquées par les Manitobains et Manitobaines eux-mêmes, dans le cadre des Enquêtes de Statistique Canada.</p>
<p>5. La <b>participation au sport amateur</b>. On utilise des données fournies dans les rapports annuels des organismes sportifs de la province.</p>	<p>Au-delà des avantages que l'activité physique régulière comporte pour la santé, la participation aux sports renforce l'autodiscipline, l'estime de soi, la motivation personnelle et le sens de la coopération et du travail d'équipe et elle contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité.</p>	<p>En 2005-2006, environ 300 238 Manitobains et Manitobaines étaient inscrits à des programmes de sport amateur.</p>	<p>En 2007-2008, environ 276 000 Manitobains et Manitobaines étaient inscrits à des programmes de sport amateur.</p>	<p>Entre 2005-2006 et 2006-2007, les taux de participation ont baissé à 275 000, puis ils ont grimpé jusqu'à 276 000 en 2007-2008. L'amélioration des critères de mesure et le fait qu'on n'ait pas compté le nombre d'inscriptions à un sport qui a été suspendu en 2006-2007 expliquent cette baisse. Cela étant, Sport Manitoba note que les niveaux de participation au sport amateur sont stables en général.</p>	<p>La participation au sport amateur a des avantages intrinsèques, mais son importance est aussi liée à deux nouveaux facteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la nécessité d'améliorer les niveaux de participation aux activités physiques des Canadiens et Canadiennes;</li> <li>2) au niveau national, on met de nouveau l'accent sur la performance du Canada aux Jeux Olympiques.</li> </ol>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>6. L'accès aux services de bibliothèques publiques; on se sert des données recueillies par la Direction des services de bibliothèques publiques concernant le pourcentage des Manitobains et Manitobaines ayant accès à des services de bibliothèque.</p>	<p>Les bibliothèques sont des portes locales ouvertes sur le savoir et elles offrent un milieu de base favorisant l'apprentissage continu, un processus décisionnel indépendant et le développement culturel des particuliers et des groupes communautaires.</p> <p>L'accès aux services de bibliothèque détermine fondamentalement le taux d'utilisation des bibliothèques.</p>	<p>En 2004, 84 p. 100 des Manitobains et Manitobaines avaient accès aux services de bibliothèque, comparativement à une moyenne nationale de 95 p. 100.</p> <p>En 2005, 7,78 millions de documents ont été mis en circulation par l'intermédiaire des bibliothèques du Manitoba.</p>	<p>En 2008, 89 p. 100 des Manitobains et Manitobaines avaient accès aux services de bibliothèque en raison d'un accroissement du nombre de bibliothèques municipales.</p> <p>En 2006, 7,88 millions de documents ont été mis en circulation par l'intermédiaire des bibliothèques du Manitoba. On a enregistré 4 509 757 visites des bibliothèques et 620 723 réservations par Internet. Durant l'exercice 2007-2008, 10 000 cyberlivres ont été téléchargés à partir du nouveau service de bibliothèque virtuelle.</p>	<p>Grâce à l'accroissement du nombre d'établissements dans les municipalités rurales et à la conclusion d'ententes de partenariat avec les réseaux existants de bibliothèques régionales et municipales, un plus gros pourcentage de Manitobains et Manitobaines ont accès à des services de bibliothèque.</p>	<p>La première année du plan de mise en œuvre faisant suite à l'examen des bibliothèques publiques a pris fin et les Services de bibliothèques publiques comptent ce qui suit parmi leurs réalisations : accès accru aux bibliothèques, services aux Premières nations, aide financière accrue, nouveaux supports électroniques et examen des programmes.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>7. Le <b>nombre de visites</b> faites dans les musées et aux Archives du Manitoba; pour le connaître, on utilise les totaux annuels combinés des visites-personne au Musée du Manitoba, aux musées représentatifs du Manitoba et aux Archives du Manitoba.</p>	<p>Cette mesure donne une idée de l'intérêt manifesté pour les atouts culturels et patrimoniaux du Manitoba et de l'exposition de la population à ces richesses. Les avantages résident dans le fait que la valeur et l'importance de ces biens sont comprises et appréciées par les générations actuelles, et préservées et protégées pour les générations à venir.</p>	<p>En 2004-2005, 689 759 visites-personne ont eu lieu au Musée du Manitoba (517 172), aux Archives du Manitoba (7 189) et aux musées représentatifs disséminés dans toute la province (165 398).</p>	<p>Le nombre total de visites en 2006-2007 a diminué de 20 p. 100 par rapport à 2004-2005, pour passer à 549 194 visites-personne réparties comme suit : 420 288 au Musée du Manitoba; 5 928 aux Archives du Manitoba et 122 978 aux musées représentatifs disséminés dans toute la province.</p>	<p>Depuis l'exercice 2004-2005, le nombre de visites a diminué. La baisse des visites faites en personne aux Archives s'explique par une utilisation accrue d'Internet. La diminution du nombre de visites au Musée du Manitoba et aux musées représentatifs correspond à un recul général du tourisme américain au Canada depuis le 11 septembre 2001; cette tendance s'est maintenue en raison du cours élevé du dollar canadien, des prix élevés de l'essence et de la confusion au sujet des exigences aux frontières.</p>	<p>Le Musée du Manitoba a lancé un programme pour renouveler ses expositions et ses programmes, afin de favoriser l'augmentation du nombre de visites de personnes provenant de la province et de l'extérieur de celle-ci. En 2007-2008, la province a soutenu la modernisation de la Galerie des sciences. Voyage Manitoba applique une stratégie pluriannuelle pour renverser la tendance à la baisse du tourisme américain dans la province. L'observation de l'utilisation des Archives du Manitoba se poursuit, en raison de l'évolution des modes de prestation des services.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2007-2008 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>8. Le <b>nombre d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels choisis pour participer</b> aux compétitions nationales et internationales.</p>	<p>Par l'intermédiaire de Sport Manitoba, le gouvernement du Manitoba fait d'importants investissements soutenus pour perfectionner les entraîneurs et les officiels de la province. Des entraîneurs et des officiels manitobains sont choisis pour exercer leur métier à des compétitions nationales et internationales, ce qui atteste la réussite des programmes de perfectionnement de Sport Manitoba.</p>	<p>En 2005-2006, 20 officiels, 15 entraîneurs et plus de 280 athlètes ou équipes du Manitoba ont représenté le Canada à des événements internationaux ou ont été désignés comme se classant parmi les quatre meilleurs de leur catégorie au Canada.</p>	<p>En 2007-2008, 106 officiels, 55 entraîneurs et 293 athlètes ou équipes du Manitoba ont représenté le Canada à des événements internationaux ou ont été désignés comme se classant parmi les quatre meilleurs de leur catégorie au Canada.</p>	<p>Toutes les mesures ont considérablement augmenté en 2006-2007, et certaines données pour 2007-2008 montrent une tendance à la hausse, mais on ne recueille pas de données depuis un nombre suffisant d'années pour savoir s'il s'agit d'une variation normale d'une année à l'autre ou d'une tendance à long terme.</p>	<p>Le perfectionnement des entraîneurs et des officiels est essentiel à l'amélioration continue des athlètes, depuis les niveaux de base jusqu'à celui des compétitions réservées aux athlètes d'élite. Les entraîneurs et les officiels des niveaux supérieurs sont d'importants mentors et des champions du développement efficace du sport.</p>

## *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)*

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre pour les employés et les autres personnes qui veulent communiquer leurs inquiétudes en ce qui concerne certains actes répréhensibles graves ayant été commis dans la fonction publique manitobaine. La *Loi* protège également les divulgateurs contre les représailles. Elle repose sur la protection qu'assure déjà d'autres lois, ainsi que sur le droit à la négociation collective, les politiques, les règles de pratique et les procédures existants dans la fonction publique manitobaine.

En vertu de la *Loi*, un acte répréhensible est une infraction à une loi fédérale ou provinciale, un acte ou une omission qui cause un risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou pour l'environnement, un cas grave de mauvaise gestion, ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes liées au fonctionnement ou aux ressources humaines.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être est une divulgation faite en vertu de la *Loi*, que l'acte en question soit répréhensible ou non. Toutes les divulgations doivent être examinées attentivement et de façon approfondie afin qu'il soit déterminé si des mesures doivent être prises, aux termes de la *Loi*, et elles doivent être déclarées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Voici un résumé des divulgations reçues par Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba durant l'exercice 2007-2008 :

<b>Renseignements devant être fournis annuellement (aux termes de l'article 18 de la <i>Loi</i>)</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>
<i>Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite.</i> Alinéa 18(2)a)	<b>Aucune</b>
<i>Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations.</i> Alinéa 18(2)b)	<b>Aucune</b>
<i>Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre.</i> Alinéa 18(2)c)	<b>Aucune</b>